

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

**Bureau du 03 décembre 2024
Comité Syndical du 17 décembre 2024**



Panneaux photovoltaïque – Usine de Chézy sur Marne

USES

**4 bis avenue Gustave Eiffel
02210 Château-Thierry
03.23.71.102.80**



contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr

SOMMAIRE

I. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
I.1. Cadre réglementaire.....	3
I.2. Le contexte	4
II. PRESENTATION DU SYNDICAT.....	5
II.1. Chiffres clés 2025.....	5
II.2. Le territoire.....	5
III. LES ORIENTATIONS DE 2025.....	6
III.1. Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous.....	6
III.2. Réaliser les opérations du Programme Pluriannuel d'investissements.....	8
III.3. La stabilisation des tarifs hors taxes et redevances.....	10
III.4. Le mode de gestion : 2025, une année de consultation, négociation et choix du délégataire par les élus.....	12
IV. SITUATION FINANCIERE.....	13
IV.1. Rétrospective des comptes : évolution des dépenses et recettes 2018-2022.....	13
IV.2. Evolution de la capacité financière.....	14
V. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2025.....	16
V.1. Perspectives budgétaires (fonctionnement et investissement)	16
V.2. Situation de la dette en 2025.....	21
V.3. Le personnel.....	23
VI. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE.....	25
VII PROSPECTIVE FINANCIERE 2024-2028.....	26
VII.1. Objectif de l'étude.....	26
VII.2. Bases de travail, retenues.....	26
VII.3. Programme d'investissements 2024-2024	26
VII.4. Subventions d'investissement...../.....	27
VII.5. Projection sur la section de fonctionnement.....	28
VII.6. Evolution de la capacité financière.....	30
VII.7. Résultats de clôture prévisionnels...../.....	31
VII.8. Appréciation de la capacité d'emprunt	32
VII.9. Synthèse des indicateurs financiers...../.....	34
VII. CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	34
ANNEXES	
Annexe 1 : POLITIQUE DU SYNDICAT.....	35
Annexe 2 : Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028.....	43

I.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Chaque année, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est inscrit à l'ordre du jour du bureau et du comité syndical de l'USESA suivant les modalités prévues par la Loi NOTRe.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif est obligatoire.

Ce débat d'orientation budgétaire permet au Président de mettre en relief les orientations stratégiques et les choix budgétaires prioritaires, d'informer sur l'évolution de la situation financière du syndicat.

Ce débat est un préambule pour discuter de l'évolution des principales masses financières qui seront détaillées dans le Budget Primitif 2025.

La loi NOTRe du 07 août 2015 (Loi n°2015-991) a changé les modalités de présentation de ce débat :

- Présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
- Rapport plus détaillé sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines
- Publication de ce rapport
- Délibération spécifique sur ce débat en comité syndical

Un décret d'application (Décret n° 2016-841) du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les éléments du débat peuvent être regroupés selon 4 axes :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- La présentation des effectifs de la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 définit de nouveaux éléments à inclure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire : les évolutions suivantes devront être présentées :

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au Budget Primitif, au Compte Administratif et à la disposition du public sur le site internet de l'USESA comme ces dernières années.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'appuie pour l'essentiel sur les conclusions du schéma directeur réalisées en 2020 complété par une mise à jour du schéma directeur adoptée par délibération le 25 avril 2023. C'est l'occasion de présenter les orientations pour l'année 2025 et la prospective technique et financière du syndicat sur les 4 prochaines années.

I.2. LE CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2025, l'USESA est constituée des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV) – 7 communes
- La Communauté de Communes du pays de Valois (CCPV) – 1 commune
- Les communes de Bézu Le Guéry, Breny, Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Couprou, Crouettes sur Marne, Domptin, Essises, La Chapelle Sur Chézy, l'Epine aux bois, Lucy le Bocage, Marigny en Orxois, Montfaucon, Montreuil aux Lions, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery, Vendières, Veuilly la Poterie, Viels-Maisons et Oulchy le Château,

Soit 25 collectivités membres (3 EPCI + 22 communes) représentant un total de 109 communes.

L'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

- ⇒ des délégués nommés par les 3 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV / CCPV
- ⇒ des délégués des 22 communes indépendantes

Le comité syndical est constitué au 01 janvier 2025 de :

→ **107 délégués dont :**

- **68 titulaires**
- **39 suppléants**

Le bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Les 5 secteurs sont des instances de représentation des communes mais n'ont pas de fonction élective.

Ils correspondent à un découpage géographique du territoire et à la structuration historique des réseaux d'eau potable du Syndicat.

Administration

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par chacun des membres à raison de :

- Pour les EPCI :
 - .1 délégué titulaire pour 1500 habitants sur la base du dernier recensement de population
 - .1 délégué pour la fraction suivante
 - .1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires
- Pour les communes :
 - .1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
CARCT (79 communes)	35	12
CCRV (7 communes)	10	4
CCPV (1 commune)	1	1
Communes (22 communes)	22	22
TOTAL	68	39

II. PRESENTATION DU SYNDICAT

II.1. CHIFFRES CLES 2025

L'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne a été créée en 1964 pour gérer un contrat de Délégation de Service Public englobant ses syndicats fondateurs.

Elle est devenue l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (U.S.E.S.A) le 1^{er} janvier 2008 par la fusion/absorption de ses syndicats fondateurs.

Les chiffres clés 2025 de l'USESA sont les suivants :

109 communes
82 703 habitants
37 354 abonnés
34 ressources (27 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle)
9 usines de traitement
73 réservoirs d'une capacité de 31 874 m ³
1 393 km de longueur de canalisation principale
180 km de longueur de branchements
4.4 M de m ³ vendus annuellement

Les compétences de l'USESA sont décrites dans ses statuts :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts adhérente depuis le 01 janvier 2021, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine le 20 décembre 2026.

II.2. LE TERRITOIRE

Le territoire de l'USESA est situé au carrefour des régions Hauts de France, Grand Est et Ile de France.

Sa superficie est d'environ 1165 km² pour 82 703 habitants soit une densité de 71 habitants/km².

C'est une densité de population faible, identique à celle du département de l'Aisne (72 habitants/km²) et sensiblement inférieure à celle de la France (106 habitants/km²).

Ce territoire est essentiellement rural, seules les villes de Château-Thierry et de Villers-Cotterêts présentent un caractère urbain avec une densité supérieure à 100 habitants par km², la densité pouvant descendre en dessous de 10 habitants/km² pour certaines communes.

Les plateaux et les coteaux de la Brie et de l'Omois sont traversés par les vallées de la Marne, de l'Ourcq et leurs affluents.

Ce territoire rural, vallonné et étendu nécessite un linéaire de canalisations très important (réseau de 1393 kilomètres avec un ratio de près de 37 mètres par abonné), un grand nombre de réservoirs et de stations de reprise pour desservir l'ensemble de ses habitants.

Le réseau de l'USESA a les caractéristiques géographiques d'un service d'eau rural mais il dessert le nombre d'habitants d'un service d'eau urbain (82 700 habitants). Dans la strate de 50 000 à 100 000 habitants de l'Observatoire de l'eau, il se trouve comparé à des services d'eau souvent constitués d'une seule agglomération avec un réseau bien plus court et beaucoup moins d'ouvrages.

III. LES ORIENTATIONS DE 2025

L'ensemble des abonnés de l'USESA a pu être alimenté en eau potable en permanence pendant l'année 2025. Cela reste l'objectif primordial de l'USESA.

Les orientations de l'année 2025 sont les suivantes :

- **Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous**
- **Réaliser les opérations du Programme Pluriannuel d'Investissements**
- **La stabilisation des tarifs hors taxes et redevances**
- **Le mode de gestion : 2015, une année de consultation, négociation et choix du délégataire par les élus**

III.1. PROTEGER LES RESSOURCES DE L'USESA POUR DISTRIBUER UNE EAU DE QUALITE A TOUS

- **Protéger les ressources de l'USESA**

➔ Les DUP

Chaque site de production doit avoir son arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) signé et son application vérifiée sur le terrain.

En 2024, tous les sites de production ont leur arrêté de DUP signé.

➔ Les AAC

L'USESA lance des démarches de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) avec tous les acteurs concernés du territoire et suit les plans d'action sur toutes les ressources connaissant des problèmes de qualité avec comme objectif de maîtriser les pollutions diffuses.

12 démarches de protection des Aires d’Alimentation de Captage (AAC) avec tous les acteurs concernés du territoire sont en cours dont les dernières lancées sur Fère en Tardenois et Brécy/ Coincy

➔ La Sensibilisation et communication auprès des écoliers (visite du parcours pédagogique, classe d’eau) et auprès des adultes (ateliers sur les pratiques du jardinage et les bonnes pratiques dans le domaine de l’eau potable).

Les démarches de communication de l’USESA touchent de plus en plus d’acteurs locaux avec près de 400 classes depuis l’origine du projet et plus de 985 personnes présentes lors des ateliers « jardinages » ou du « bon usage de l’eau » depuis l’origine des ateliers. Des interventions ponctuelles au cours de forum et auprès de la Croix Rouge française et les CCAS incitent également à la bonne gestion de l’eau potable.

L’ensemble de ces interventions tant en milieu scolaire que vers les abonnés est poursuivi.

➔ Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux (PGSSE)

Un PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l’approvisionnement en eau potable destinée à la consommation humaine.

Le PGSSE réalise une étude des dangers et des risques et définit un plan d’actions adapté dans une démarche d’amélioration continue.

Cette étude longue aboutit à un programme d’actions et sera suivi d’une vérification de son efficacité.

En 2022, ce plan de sécurisation sanitaire a été réalisé sur les 4 unités de distribution (UDI) de Château-Thierry, d’Essômes sur Marne, de Brécy et de Nogent l’Artaud afin d’étudier à la fois des ressources superficielles et souterraines.

Des travaux inscrits dans les conclusions de ce PGSSE ont été réalisés pour ces 4 unités de distribution (UDI) pour un montant budgété de 100 000 € TTC/an. Ces travaux ont principalement consisté en la sécurisation de sites de production (doubles capots, panneaux anti-intrusion, grilles anti-chute, ...)

En 2024, ce plan est étendu au reste du territoire de l’USESA (soit 19 autres UDI) de façon à respecter les échéances réglementaires en juillet 2027 pour les ressources et en janvier 2029 pour la production et la distribution d’eau englobant le prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution des eaux destinées à la consommation humaine jusqu’en amont des installations privées de distribution.

En 2025, le PGSSE sera donc étudié et suivi sur l’ensemble du territoire de l’USESA. Des travaux et procédures définis dans ce plan seront mis en place et les actions du plan seront suivies et vérifiées dans une démarche d’amélioration continue.

➔ Les diagnostics et entretien des ressources

C’est une volonté affirmée des élus de pérenniser les ressources souterraines productives et de qualité de l’USESA.

L’ensemble des ressources souterraines des communes ayant adhéré à l’USESA depuis 2021 ont été diagnostiquées pour déterminer leur capacité de production et ainsi mieux appréhender le volume d’eau potable disponible sur chacun des secteurs.

Les conclusions montrent que la productivité actuelle est maximale pour la plupart des ressources et que peu de travaux sont à prévoir sur celle-ci.

Ces travaux d’entretien sont engagés.

➔ L’amélioration de l’accès à l’eau pour tous et la mise en œuvre d’un diagnostic territorial

La directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dite « eau potable », publiée au Journal officiel de l’Union européenne, le 23 décembre 2020, a été transposée par l’ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l’accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Elle impose la réalisation d'un diagnostic territorial permettant de prendre les mesures nécessaires pour améliorer ou préserver l'accès de toute personne à l'eau destinée à la consommation humaine. Pour cela, l'USESA devra identifier sur son territoire les personnes n'ayant pas accès, ou ayant un accès insuffisant, à l'eau potable ainsi que les raisons expliquant cette situation. Ce diagnostic territorial devra porter sur l'intégralité de la population présente sur les territoires. Il fera l'objet d'une mise à jour régulière, au moins tous les six ans, qui tiendra compte des signalements de situations relatives à un accès inexistant ou insuffisant à l'eau potable.

Ce diagnostic territorial doit être réalisé au 1er janvier 2025 réglementairement.

Une loi de finance viendra déterminer la compensation financière résultante de l'accroissement des charges liées à ces nouvelles obligations.

Ce diagnostic territorial sera présenté aux élus lors du 1^{er} comité syndical de l'année 2025 et une délibération pour l'approuver leur sera proposé.

- **Distribuer une eau de qualité**

➔ **Le traitement des métabolites de pesticides**

Depuis le début de l'année 2021, des nouvelles molécules de pesticides sont recherchées lors des analyses de l'Agence Régionale de Santé suite à une directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener la teneur des métabolites des pesticides recherchées dans la limite réglementaire.

En 2023, une étude extérieure sur les ressources touchées par les métabolites de la chloridazone a permis de définir, confirmer les solutions envisageables (dilution, interconnexion, usine de traitement, abandon, ...) et le coût de ces solutions sur les sites suivants : Chézy sur Marne, Epau-Bézu, La Ferté Milon / Marolles, Torcy en Valois, Saint Quentin sur Allan et Haramont.

Avec la recherche de nouveaux métabolites de pesticides (métabolites de la chlorothalonil, PFAS), cette étude n'est pas remise en cause du fait de l'absence de ces molécules au-dessus des seuils réglementaires.

Les informations sur ce sujet ont été faites plusieurs fois par an aux élus lors des réunions des bureaux, des comités syndicaux et des secteurs. Elles sont aussi disponibles pour nos abonnés sur notre site Internet.

➔ **Signature d'un nouveau Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)**

Le montant des opérations inscrites dans ce contrat s'élève à plus de 24 M € sur les 6 années. (2019-2024) Ce contrat prend fin au 31 décembre 2024 et un nouveau contrat est en cours d'élaboration pour la période du 12^{ème} programme de l'AESN soit 2025-2030.

III.2. REALISER LES OPERATIONS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT :

➔ **Renouvellement des réseaux**

Le programme de travaux pour l'année 2025, délibéré par le comité syndical en Novembre 2024, prévoit la réalisation de 7 opérations de travaux de renouvellement courants pour un montant estimé de 1.75 M€ H.T. En continuité de l'année 2023, le taux de renouvellement baisse.

Le montant total alloué pour les travaux de renouvellement de réseaux reste le même que les années précédentes mais l'opération de renouvellement à Château-Thierry entre l'usine de plaine et le réservoir des chesneaux avec la pose d'une canalisation de diamètre 500 pèse fortement sur les finances du syndicat avec un coût de renouvellement de plus de 1 M€ par kilomètre de réseau.

- Taux de renouvellement 2025 projeté = 0.97 %
- Taux moyen de renouvellement 2021/2025 projeté = 1,28 %

Un programme de travaux en 2025 à hauteur de plus de **9.2 M€ TTC** est inclus dans la prospective financière qui est jointe à ce rapport.

Les principales opérations présentées dans le chapitre précédent seront réalisées en recherchant le maximum d'aides auprès des partenaires comme l'agence de l'eau.

L'USESA utilise également une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants.

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations courantes d'investissement s'élève à 2.935 M€ TTC.

La répartition est la suivante :

Renouvellement réseau Travaux, raccordements, accords-cadres	2 015 000 €
Réhabilitation Réservoirs 1 réservoir par an, travaux de rénovation et de sécurisation	560 000 €
Marché à bon de commande	300 000 €
Travaux d'exploitation	60 000 €
Total TTC	2 935 000 €

L'ensemble de ces éléments montre que les élus continuent d'investir pour conserver le patrimoine en bon état.

Aujourd'hui, l'USESA a les infrastructures capables de secourir par une autre ressource 95% de ses abonnés en cas de défaillance de leur ressource habituelle.

La sécurisation en eau potable est une préoccupation majeure des élus et nécessite des investissements importants. Le plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2028 démontre cette volonté de sécuriser rapidement l'ensemble des abonnés de l'USESA en ne se limitant pas au mandat électoral en cours.

➔ **Interconnexion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier**

Les travaux sont terminés depuis le mois d'octobre 2024.

Ces 2 communes sont maintenant alimentées par de l'eau venant de l'USESA et plus particulièrement par la station de Torcy en Valois.

➔ **Sécurisation des communes de Coincy et Brécy**

Les travaux ont démarré en novembre 2024 et se poursuivront au printemps 2025.

La mise en service est prévue à la fin de l'été 2025.

Ces travaux ont pour but d'alimenter ces 2 communes par l'eau venant des puits de Fère en Tardenois et permettre de supprimer les installations de production ayant des problèmes de qualité et des ouvrages en mauvais état.

➔ **Pose d'une canalisation entre l'usine de la plaine et le réservoir des Chesneaux à Château-Thierry**

La canalisation entre ces 2 réservoirs est stratégique pour le syndicat puisqu'elle permet d'alimenter une partie importante de la commune de Château-Thierry et la partie nord du secteur du Surmelin.

Cette conduite permet également de secourir les secteurs de Saint Gengoulph, Tardenois, Villers-Cotterêts.

Les travaux en cours vont se terminer au printemps 2025.

➔ **Réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été relancée dû à la découverte de la présence de molécules de pesticides lors de l'étude précédente et est en cours.

Un diagnostic précis des ressources et un choix sur l'utilisation des ressources ont été faits.

Les travaux sont programmés en 2025/2026.

➔ **Etude d'une usine de traitement des pesticides des eaux provenant des puits souterrains de Chézy sur Marne**

Cette étude se déroulera en 2025 et a pour but de remédier à la problématique de la présence de pesticides à des seuils supérieures à la réglementation.

➔ Sécurisation de la commune de Marolles

Une étude sur la sécurisation de la commune de Marolles est en cours pour remédier à la présence de pesticides à des taux supérieurs à la réglementation et au mauvais état structurel du réservoir de la commune. En 2025, la solution choisie sera prise et les travaux devraient débiter.

III.3. LA STABILISATION DES TARIFS HORS TAXES ET REDEVANCES

- Part syndicale :

Une formule de révision propre à l'USESA a été délibérée par le comité syndical de l'USESA le 08 novembre 2022.

L'application de cette formule de révision entraîne une hausse de la part syndicale de l'USESA de **2.17 %** au 01 janvier 2025.

Cette augmentation s'explique en grande partie par la décision des élus de limiter la hausse des tarifs due à la révision en 2024. (1.5 % au lieu de 3.06%)

Cette décision des élus permet de lisser l'augmentation sur 2 ans. (l'augmentation réelle de la révision entre 2024 et 2025 n'est que de 0.6% par l'application de la formule de révision)

L'indexation sur le prix de l'eau en 2025, de la part syndicale, représente pour l'abonné une hausse de :

⇒ + 0.39 € sur l'abonnement

⇒ + 0.018 € sur le m3

⇒ soit une augmentation de 2.55 € /an pour une consommation selon la facture type de 120 m3/an.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 de la part syndicale sont les suivants :

	01/01/23	01/01/24	01/01/25	2024-2025 (%)
Abonnement annuel (€)	17,9589	18,2283	18.6241	2.17%
Consommation (€/m3)	0,8151	0,8273	0.8453	2.17%
Tarif par m3 pour une facture 120 m3 (€)	0,96	0,98	1	2.17%

Tarifs des communes adhérentes depuis 2021

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

Tarification par lissage - Tarif au 01/01/2025									
Part syndicale Tarifs € - HT	VILLERS COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VIELS- MAISONS	BRENY	PAVANT
Part fixe annuelle (abonnement)	17,3732	18,62413	18,6241	14,7077	17,5577	14,7077	18,6241	11,000	14,3330
Part variable / m3	0,7072	0,8208	0,8279	0,6313	0,6970	0,6313	0,7207	0,3541	0,5010

- **Part délégataire :**

Le tarif du délégataire est donné par l'application de la formule de révision intégré au contrat de DSP.

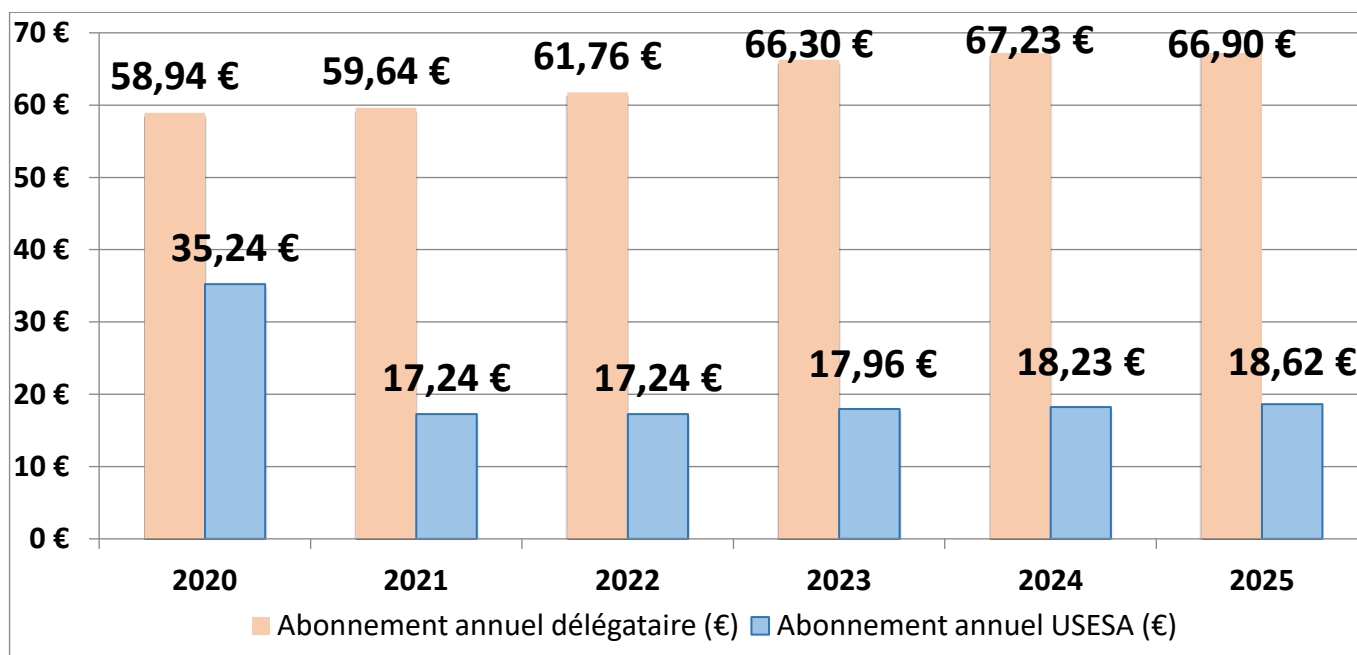
L'application de cette formule conclut à une stabilité du tarif du délégataire au 01 janvier 2025.

Les négociations lors de l'avenant n°12 de la DSP ont abouti à baisser de la part proportionnelle de 2 c€/m3 au 01 janvier 2025.

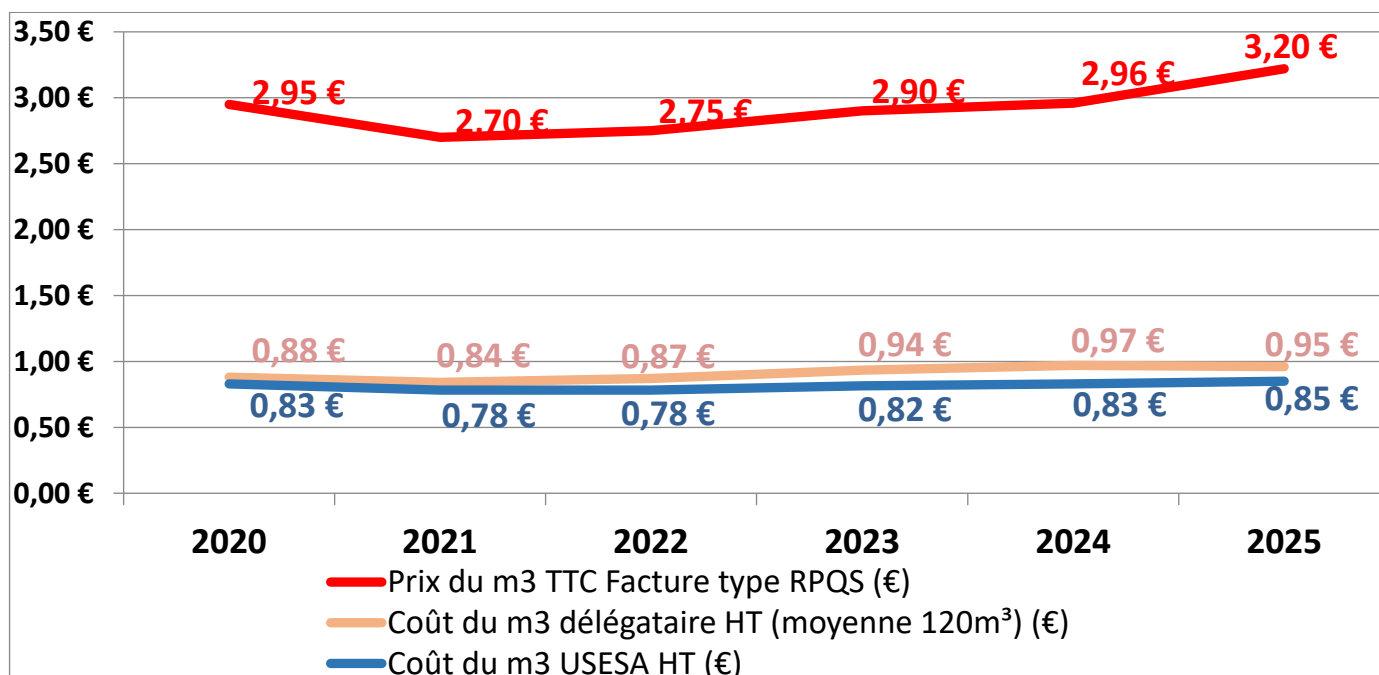
L'addition de ces 2 éléments permet de baisser, au 01 janvier 2025, la part du délégataire de 1.75 % soit 3,22 € HT pour une facture type 120m3.

Evolution des tarifs 2020 – 2025 (part USESA et part délégataire)

➤ **Sur l'abonnement annuel (part délégataire et part USESA)**



➤ **Sur le volume consommé (délégataire et USESA)**



La facture type 120 m3 s'élèvera à 2.50 €/m3 hors taxes et redevances au 01 janvier 2025.

Le point important sur les tarifs de l'année 2025 est que le montant hors taxes du prix de l'eau pour une facture type 120 m3 est le même que celui de l'année 2024.

Le prix hors taxes connaît une stabilité.

Le prix toutes taxes comprises augmente de façon importante dû aux nouvelles redevances de l'agence de l'eau seine-normandie.

L'apparition de nouvelles redevances (consommation et performance des réseaux d'eau potable) et ce malgré la disparition d'une redevance « pollution domestique » fait augmenter de façon importante le prix TTC du mètre cube d'eau potable.

Cette augmentation est différente suivant les communes car l'ancienne redevance « pollution domestique » n'était pas la même sur l'ensemble des communes tandis que la nouvelle redevance consommation est identique pour toutes les communes.

Cette augmentation des nouvelles redevances uniquement représente une hausse de :

- **32.54 € TTC (120 m3) / 24.40 € TTC (90 m3) pour les communes du sud de l'USESA**
- **14.81 € TTC (120 m3) / 11.11 € TTC (90 m3) pour les communes du nord de l'USESA**

	Tarif TTC 2024 (€)		Tarif TTC 2025 (€)		Evolution(€) 2024/2025	
	120 m3	90m3	120 m3	90m3	120 m3	90m3
Partie sud	354,87	289,29	384,18	311,29	+ 29,31 € (+ 8,29 %)	+ 22 € (+ 7,60 %)
Partie nord	372,6	302,59			+ 11,58 € (+ 3,10 %)	+ 8,70 € (+ 2,87 %)

III.4. LE MODE DE GESTION : 2025, UNE ANNEE DE CONSULTATION, NEGOCIATION ET CHOIX DU DELEGATAIRE PAR LES ELUS

L'USESA, propriétaire de ses installations, est responsable du service de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire et ses élus décident du mode de gestion adapté à ses besoins.

La gestion du service d'eau potable sur l'ensemble de son territoire est assurée actuellement dans le cadre de 2 contrats de délégations de service public confiées par contrat d'affermage à la société Veolia eau.

- Un contrat pour l'ensemble de l'USESA, excepté la commune de Villers-Cotterêts, a démarré le 01 mars 2013 et se terminera le 28 février 2028 (15 ans)
- Un contrat sur le territoire de Villers-Cotterêts a démarré le 21 décembre 2016 et prendra fin le 20 décembre 2026 (10 ans)

Le choix du mode de gestion relève du principe de libre administration des collectivités territoriales.

L'USESA peut exploiter le service en :

- Régie (gestion directe directement par ses propres moyens en personnel et en matériel) et passer le cas échéant, un ou plusieurs marchés publics pour l'exécution du service

- Gestion indirecte en confiant la globalité de l'exécution du service à un tiers sous la forme d'un contrat de délégation de service public.

Les élus doivent se poser continuellement les bonnes questions concernant la gestion de leur service pour avoir un service le plus performant et efficient possible avec la recherche de la meilleure qualité de service possible à l'abonné au meilleur prix et adapté à ses besoins.

L'année 2024 a été marquée par les conclusions du groupement de bureau d'études sur le choix du mode de gestion préconisé.

La CCSPL a remis un avis favorable aux conclusions de l'étude.

Le comité syndical s'est prononcé par délibération en juillet 2024 sur le futur mode de gestion et a suivi les conclusions de l'étude soit une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service de l'eau potable sur le territoire de Villers-Cotterêts et de l'USESA, pour une durée de quinze (15) et dix (10) jours pour l'intégralité du contrat, décomposé en deux phases temporelles, soit jusqu'au 31 décembre 2041.

- La première phase du contrat d'une durée 14 mois et 8 jours, porterait uniquement sur le territoire de Villers-Cotterêts à compter du 21/12/2026,
- La seconde phase d'une durée de 13 ans et 10 mois porterait sur l'intégralité du territoire de l'USESA à compter du 01/03/2028

La volonté est d'anticiper les échéances de fins des contrats pour décider du choix du futur délégataire au cours de ce mandat pour ne pas laisser les futurs élus devoir réaliser ces différentes étapes (mode de gestion, consultation, négociation, choix) suite à leurs élections dans un temps très restreint et impossible pour respecter les délais réglementaires.

L'année 2025 sera marquée par le lancement de la consultation de la délégation de service public, les négociations avec les sociétés ayant remises une offre et le choix du futur délégataire en fin d'année 2025 ou début d'année 2026.

IV. SITUATION FINANCIERE

IV.1. RETROSPECTIVE DES COMPTES : EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES 2019 - 2023

La rétrospective des comptes, présente l'évolution des dépenses et des recettes du compte administratif de l'USESA sur la période 2019 - 2023.

Cette rétrospective permet :

- De suivre la tendance, poste par poste, des principales dépenses et recettes de l'USESA, en dégagant la moyenne sur les 5 dernières années,
- De définir, dans une seconde analyse, la capacité d'autofinancement de l'USESA (CAF brute et nette).

Rétrospective des comptes de 2019 à 2023 et moyenne des 5 dernières années

Opérations réelles	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne 2019-2023
Fonctionnement	Fonct.2019	Fonct.2020	Fonct.2021	Fonct.2022	Fonct.2023	Moyenne
Ventes d'eau	4 028 413,20	4 019 967,76	3 642 790,68	3 637 659,10	3 838 207,77	3 833 407,70
Branchements	189 833,05	120 146,11	229 469,85	241 588,70	303 443,11	216 896,16
Subventions	157 326,84	147 243,16	86 550,11	115 740,84	52 299,89	111 832,17
Locations/redevances	26 724,12	23 184,56	31 063,65	36 743,49	26 493,15	28 841,79

Produits financiers	88,20	79,38	70,56	0,00	0,00	47,63
Produits exceptionnels	9 629,68	43 431,50	19 774,99	759,10	4 495,76	15 618,21
Rembourst.de charges			15 853,43	19 000,68	41 832,56	15 337,33
Total Recettes	4 412 015,09	4 354 052,47	4 025 573,27	4 051 491,91	4 267 766,24	4 222 179,80
Charges générales	323 976,78	301 075,66	251 273,09	255 490,32	274 225,83	281 208,34
Charges de personnel	498 430,51	507 712,79	534 696,43	598 739,58	682 239,25	564 363,71
Charges gestion courantes	67 950,63	82 637,95	106 343,66	96 250,53	112 003,81	93 037,32
Emprunts (intérêts)	209 957,24	188 670,79	175 317,34	168 310,88	178 063,49	184 063,95
Charges exceptionnelles	7 100,00	153 791,17	21 976,06	68 727,10	78 389,48	65 996,76
Total Dépenses	1 107 415,16	1 233 888,36	1 089 606,58	1 187 518,41	1 324 921,86	1 188 670,07

Investissement	Invest.2019	Invest.2020	Invest.2021	Invest.2022	Invest.2023	Moyenne
Subventions d'investisst.	1 118 678,16	2 551 124,50	2 559 083,50	2 742 325,29	2 776 581,76	2 349 558,64
TVA/FCTVA	892 707,21	1 098 753,84	1 431 652,33	1 623 035,53	1 242 855,49	1 257 800,88
Réserves (résultat N-1)	2 966 584,75	4 604 685,48	2 825 294,14	1 831 617,32	464 400,84	2 538 516,51
Autres (avances marchés)	100 777,13	197 286,86	18 673,60	4 948,65	-	64 337,25
Avances AESN	60 842,00	16 384,00	-	-	-	15 445,20
Total Recettes	5 139 589,25	8 468 234,68	6 834 703,57	8 201 926,94	6 483 838,09	7 025 658,21
Emprunts (Capital)	574 423,45	542 689,78	563 780,32	566 504,26	705 965,95	590 672,75
Etudes et travaux	5 347 984,60	6 769 573,30	8 678 525,99	9 697 908,59	7 466 680,31	7 592 134,56
Autres (avances marchés)	106 172,97	94 687,02	10 389,00	37 425,75	388 254,91 €	127 385,93 €
Total Dépenses	6 028 581,02	7 406 950,10	9 252 695,31	10 301 838,60	8 560 901,17	8 310 193,24

IV.2. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

L'autofinancement se mesure par les deux indicateurs suivants :

- Capacité d'autofinancement brute
- Capacité d'autofinancement nette

Ces ratios permettent de mesurer la capacité de l'USESA à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

- Capacité d'autofinancement brute

Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement de l'USESA (recettes issues de la vente d'eau, participations sur travaux de branchements, redevances, locations ...) diminuées de ses charges réelles de fonctionnement y compris les intérêts d'emprunt.

Elle est structurellement conséquente puisque la nomenclature comptable M49 (applicable aux services d'eau) prévoit que les recettes issues de la vente d'eau soient constatées en recettes de fonctionnement.

L'USESA a essentiellement une action d'investissement, l'exploitation du service est confiée au délégataire. Ses propres charges de fonctionnement restent limitées et l'autofinancement dégagé contribue au financement de ses investissements.

- Capacité d'autofinancement nette

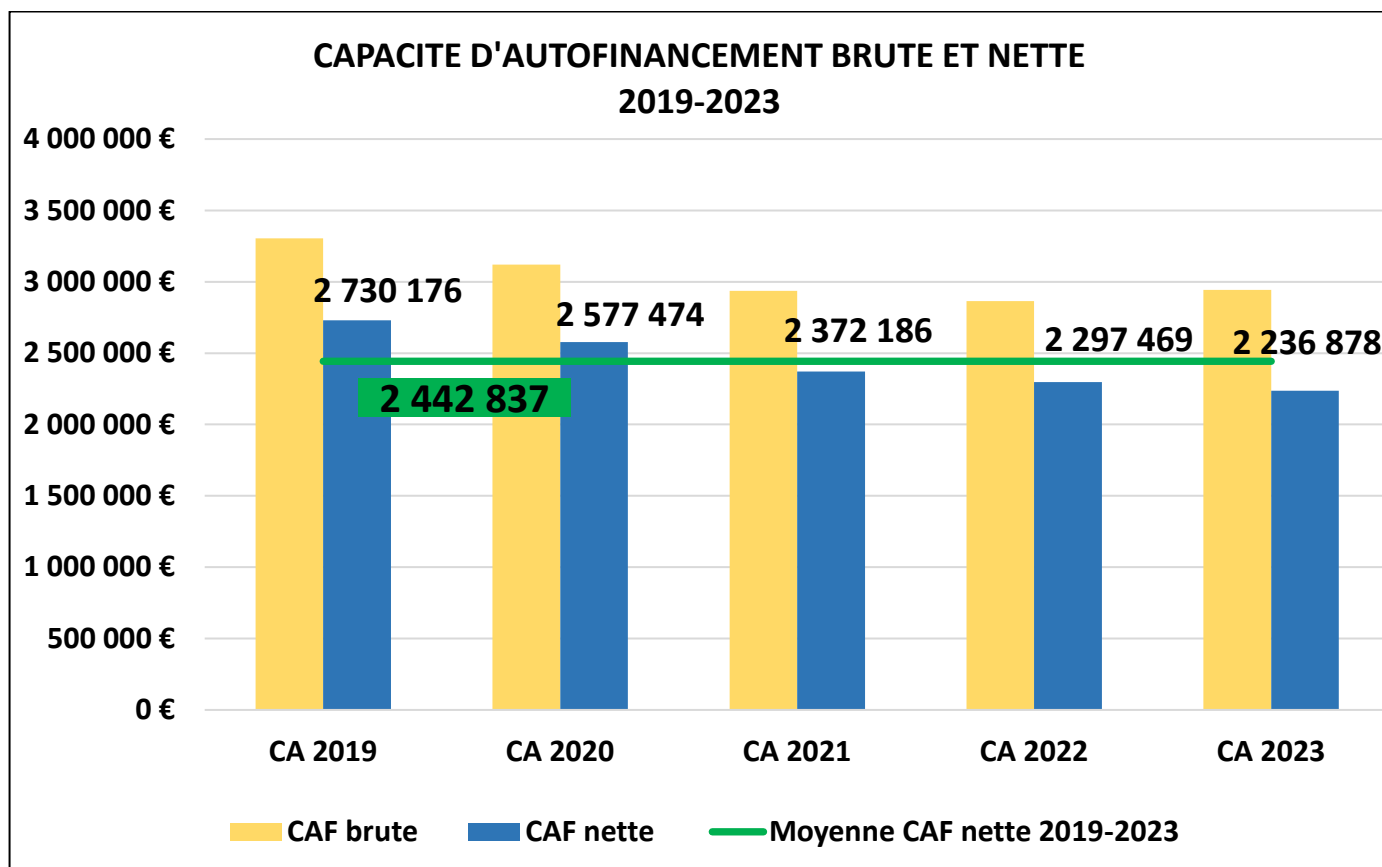
L'autofinancement net mesure les réserves disponibles après paiement de l'annuité d'emprunt.

C'est l'autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette sur les 5 dernières années varie de 2 730 176 € en 2019 à 2 236 878 € en 2023 (-18 %).

Opérations réelles	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne 2019-2023
Total Recettes fonctionnement	4 412 015,09 €	4 354 052,47 €	4 025 573,27 €	4 051 491,91 €	4 267 766,24 €	4 222 179,80 €
Total Dépenses fonctionnement	1 107 415,16 €	1 233 888,36 €	1 089 606,58 €	1 187 518,41 €	1 324 921,86 €	1 188 670,07 €
Autofinancement brut	3 304 599,93 €	3 120 164,11 €	2 935 966,69 €	2 863 973,50 €	2 942 844,38 €	3 033 509,72 €
Capital de la dette	574 423,45 €	542 689,78 €	563 780,32 €	566 504,26 €	705 965,95 €	590 672,75 €
Autofinancement net	2 730 176,48 €	2 577 474,33 €	2 372 186,37 €	2 297 469,24 €	2 236 878,43 €	2 442 836,97 €

La capacité d'autofinancement nette moyenne 2019-2023 de l'USESA est de **2 442 837 €**



Marge de manœuvre sur la Capacité d'autofinancement Nette

L'USESA utilise une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants.

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations s'élève à **2 848 000 € HT – 3 418 000 € TTC**.

V. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2025

V.1. PERSPECTIVES BUDGETAIRES (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Le tableau suivant présente une première approche des prévisions budgétaires en 2025, comparées avec les crédits du budget 2024.

Prévisions budgétaires des recettes et dépenses sections fonctionnement
et investissement confondues hors opérations d'ordre

	BP 2024 (€ TTC)	BUDGET 2024 après DM 1/2024	DOB 2025 (€ TTC)	Evolution % BP 2024/DOB 2025
Section de fonctionnement				
Recettes				
Vente d'eau	4 070 000	4 070 000	4 105 000	0,86%
Branchements particuliers	187 000	187 000	216 000	15,51%
Produits des locations et redevances	29 000	29 000	30 000	3,45%
Subventions d'exploitation (AESN)	129 500	129 500	385 300	197,53%
TOTAL	4 415 500	4 415 500	4 736 300	7,27%
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Charges à caractère général	520 450	475 870	675 700	29,83%
Charges de Personnel	750 000	696 500	697 000	-7,07%
Charges de gestion courante	141 600	122 680	111 000	-21,61%
Emprunts (intérêts)	175 600	195 600	200 000	13,90%
Charges exceptionnelles	132 400	110 400	255 000	92,60%
TOTAL	1 720 050	1 601 050	1 938 700	12,71%
Section d'investissement				
Recettes				
Subventions d'investissement	5 828 611	5 828 611	2 410 000	-58,65%
Emprunts	0	1 000 000	3 000 000	-
Récupération TVA / FCTVA	2 038 227	2 038 227	1 455 600	-28,58%
TOTAL	7 866 838	8 866 838	6 865 600	-12,73%
Section d'investissement				
Dépenses				
Etudes et travaux	12 698 158	13 817 158	9 254 315	-27,12%
Emprunts capital	767 000	767 000	858 800	11,97%
TOTAL	13 465 158	14 584 158	10 113 115	-24,89%

V.1.1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **4 736 300 € (+7,27 %)**

Evolution avec l'exercice 2024, sur les principaux postes :

- **Les produits de vente d'eau : 4 105 000 € (+0,86 %)**

La hausse des produits de vente d'eau s'explique par :

- L'effet du lissage tarifaire appliqué entre 2021-2026 pour les nouvelles communes
- La révision de la part syndicale au 01 janvier 2025 (abonnement et m3) + 2,17 %

Evolution tarifs eau potable HT 2020 – 2025

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Abonnement annuel délégataire	58,94	59,64	61,76	66,30	67,23	67,20	-0.04%
Abonnement annuel USESA	35,24	17,24	17,24	17,96	18,23	18,62	2.17%
Prix du m3 délégataire HT (moyenne 120m ³)	0,8311	0,8412	0,8710	0,9350	0,9697	0,950	-2.07%
Prix du m3 USESA HT	0,8825	0,7825	0,7825	0,8151	0,8273	0,8453	2.17%
Prix du m3 TTC Facture type RPQS	2,95	2,70	2,75	2,90	2,96	3,21	8.49%

2019 : baisse de 7 €/an de la part fixe (abonnement) de l'USESA / délibération du 26 mars 2019

2021 : baisse de 18 € HT/an de la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation) / délibération du 08 décembre 2020

2022 : gel du tarif de la part syndicale (non application de la révision des prix de 3.55%)

2023 : révision de la part syndicale + 4.17 % hausse liée à l'indexation des prix par l'application de la formule de révision

2024 : révision de la part syndicale +1.5 % hausse liée à l'indexation des prix et à un choix des élus

2025 : révision de la part syndicale de +2.17% par l'application de la formule de révision

➤ Les subventions d'exploitation : 385 300 € (+197 %)

Les subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les actions inscrites dans le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) :

- Suivi de la qualité des eaux brutes des captages et études menées sur les Aires d'Alimentations des Captages (Fère en Tardenois 2^{ème} phase / Brecy - Coincy 2^{ème} phase et Pavant)
- Etude Bas Niveaux Intrants
- Paiements pour Services Environnementaux
- Reliquat azoté
- Travaux de comblement des puits

V.1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **1 938 700€ (+12,71 %)**

➤ Les charges à caractère général : 675 700 € (+29,83%)

Charges de fonctionnement des services	208 200 €
Etudes et marchés en cours :	109 000€
- Contrôle de gestion du service d'eau : 60 000 €	
- Sortie et choix du mode de gestion : 49 000 €	

Actions liées à la préservation de la ressource en eau : 121 200 € - Etudes sur les Aires d’Alimentation des Captages AAC Fère en Tardenois – Brécý- Coincy et Pavant - Etude sur la stratégie foncière : 13 300 € - Etude Bas Niveaux Intrants : 150 000 € - Reliquat azoté : 60 000 € - Paiement service environnementaux : 14 000 €	358 500 €
--	-----------

Le prochain CTEC qui sera signé début 2025 prévoit de nouvelles actions sur la protection des AAC : étude Bas Niveaux Intrants, Paiements Services Environnementaux, le reliquat azoté.

➤ **Gestion du service d’eau potable :**

Afin de préparer les échéances des 2 contrats de délégation de service public arrivant à leur terme successivement en 2026 et en 2028, le budget 2025 prévoit la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la sortie des contrats DSP et le choix du mode de gestion et sa mise en œuvre.

➤ **Les charges de Personnel : 697 000 € (-7,07%)**

L’évolution des effectifs suivante a été prise en compte :

- 3 postes ont été pourvus en 2023 et 2024, dont 1 poste avec une période de tuilage sur 2023/2024.
- Pas de recrutement sur le poste technicien travaux
- L’évolution des charges et rémunérations.

Considérant la décision modificative n°01/2024 où un ajustement de crédits sur l’exercice 2024 est venu diminuer les charges de personnel, le budget 2025 est stable.

Le chapitre concernant les effectifs, la structure du personnel et l’évolution des charges affectées (détails dans le chapitre Le Personnel) présente une estimation des rémunérations et des charges de 643 000 € auquel viennent s’ajouter les prévisions relevant des actions complémentaires (action sociale, médecine préventive, frais de formation des agents...).

➤ **Les charges exceptionnelles : 255 000 € (+92,6 %)**

Ces dépenses concernent les frais de démolition ou de comblement d’ouvrages dont l’arrêt d’exploitation a été prononcé ; il s’agit en 2025 des travaux suivants estimés à 240 000 € :

- Les travaux de comblement des 5 puits de Plaine 2 (initialement prévus en 2023) après réalisation des démarches administratives (révision de la DUP),
- Les subventions accordées pour l’organisation des classes d’eau et pour l’aide aux associations humanitaires enveloppe (15 000 €)

V.1.3. Recettes d’investissement

➤ **Subventions d’investissement : 2 410 000 € (- 58,65 %)**

Les aides sur les opérations d’investissement éligibles au XIème programme de l’Agence de l’Eau Seine Normandie, et au XIIème à partir du 1^{er} janvier 2025, sont estimées sur l’exercice 2025 à **2 410 000 €** :

- 371 000 € sur les conventions d’aide en cours
- 2 039 000 € pour les aides à venir, calculées avec un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

➤ **Emprunt : 1 000 000 €**

Parmi les travaux d'investissement, deux opérations majeures ont connu un avancement plus rapide que prévu sur 2024 et nécessité un besoin de financement.

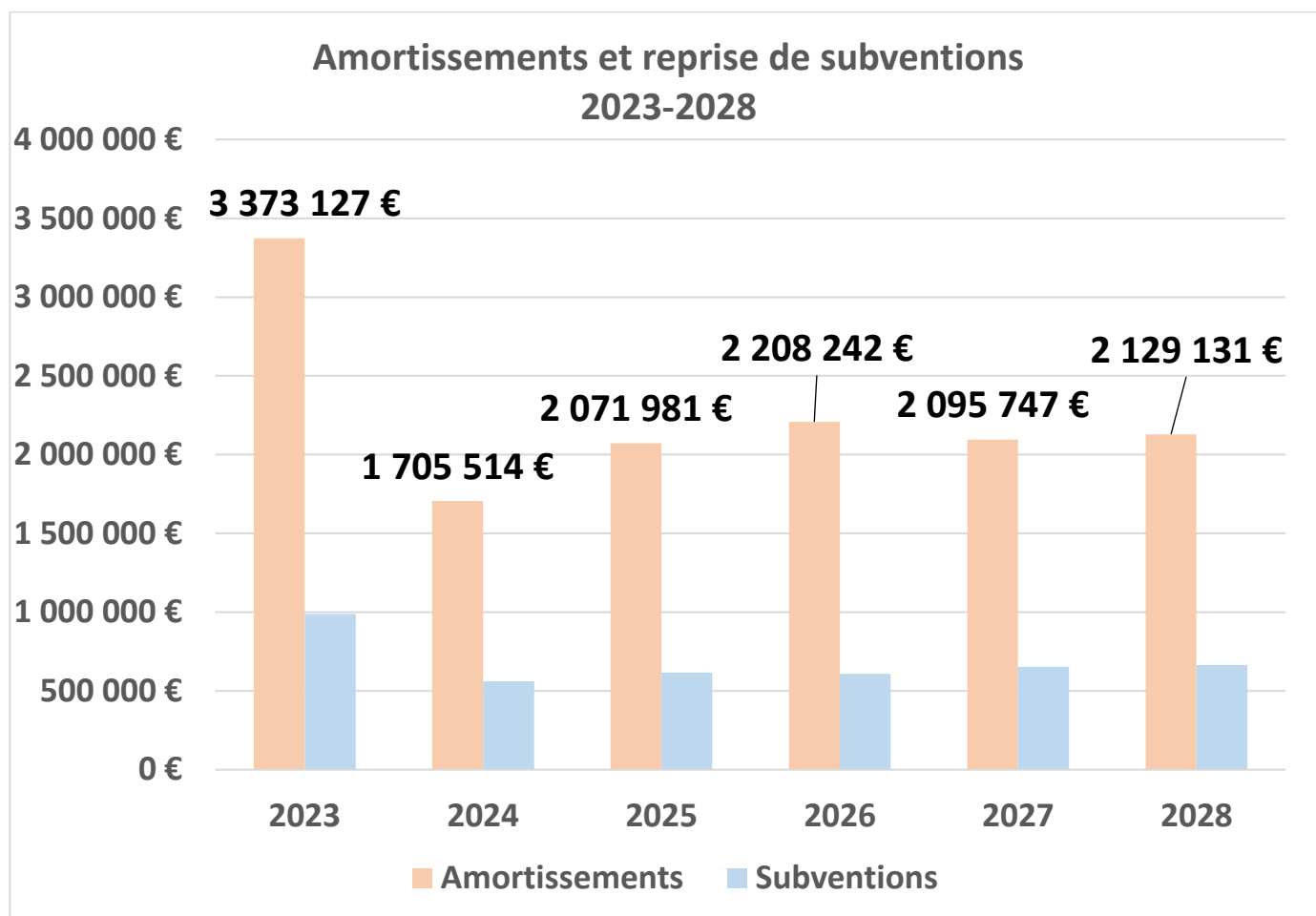
Une ligne de trésorerie a été mise en place et un emprunt de 2 M€ prévu initialement début 2025 a été contracté pour moitié sur 2024 et 2025.

➤ **Amortissement des biens et subventions**

Le plan d'amortissement est ajusté jusqu'à échéance 2028, les dotations affectées aux amortissements et reprises sur subventions sont calculées à partir :

- Du programme d'investissement de l'USESA et de son calendrier de réalisation
- Des durées d'amortissement des biens

Entre 2024 et 2025 les charges d'amortissements progressent de 21 % pour atteindre 2 M€.



L'année 2023 a marqué la dernière échéance des amortissements des biens repris des anciens syndicats (lors de la fusion de 2008) pour une diminution des amortissements de 765 000 € en 2024.

Sur la projection 2024-2026 cette baisse des dotations vient compenser les amortissements nouveaux et permet ainsi de maintenir ces charges à **2M€/an**.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	3 373 126,57 €	1 705 513,53 €	2 071 981,50 €	2 208 242,46 €	2 095 747,37 €	2 129 131,30 €
Subventions	989 074,52 €	561 489,14 €	615 828,52 €	607 333,65 €	652 207,84 €	664 732,23 €
Solde annuel (charges à financer par la section de fonctionnement)	2 384 052,05 €	1 144 024,39 €	1 456 152,98 €	1 600 908,81 €	1 443 539,53 €	1 464 399,08 €

L'évolution des dotations de 2024 jusqu'à 2026 est expliquée par l'amortissement des interconnexions (Villers-Cotterêts et Sergy / Courmont) et du schéma directeur.

V.1.4. Dépenses d'investissement

En 2025, le programme des travaux, incluant le PPI 2024-2028, s'élève à 7 711 929 € HT – 9 254 315 € TTC

Ces travaux comprennent les travaux d'investissement courants (opérations d'entretien des réseaux et ouvrages) et les opérations inscrites au schéma directeur selon la programmation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) présenté en séance le 17 décembre 2024.

Descriptif chiffré du programme des travaux 2025

Opérations de travaux	Montant TTC	Montant HT
Branchements neufs et compteurs	250 000	208 333
Renouvellement canalisation « programme 2025 »	2 000 000	1 666 666
Rénovation des réservoirs Rénovation 1 réservoir /an Travaux préventifs et de sécurisation	559 992	466 660
Marché à bon de commande	300 000	250 000
Travaux d'exploitation	60 000	50 000
Réhabilitation station de Fère en Tardenois	300 000	250 000
Usine de traitement des pesticides (études)	50 000	41 667
Interconnexion Sergy-Courmont	10 000	8 333
Interconnexion Brecy Coincy	1 625 000	1 354 167
Canalisations réservoirs La Plaine -Les Chesneaux - Canalisation SNCF Château-Thierry	1 169 000	974 167
Réhabilitation des puits	120 000	100 000
Elaboration du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)	100 000	83 333
Interconnexion Marolles	503 000	419 167
Stratégie foncière	101 000	84 167
Equipement informatique	5 000	4 167
S/TOTAL	7 152 992	5 960 827
Dépenses en restes à réaliser 2024	2 101 322	1 751 102
TOTAL DEPENSES 2025	9 254 314	7 711 929

L'inscription des crédits sur le budget 2025 des opérations suivantes donnera lieu à la mise à jour des autorisations de programme :

Autorisations de Programme en cours							
Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Interconnexion Château-Thierry - La Ferté-Milon - Villers-Cotterêts (AP n° 2019-01 - Op 10017)	5 252 289,57	1 588 097,28	2 329 466,40	1 265 610,05	12 387,49	56 497,95	230,40
Réhabilitation usine de la Plaine (AP n° 2020-01 - Op 10019)	2 974 880,17		69 671,57	1 450 000,00	1 175 000,00	206 571,85	73 636,75
Interconnexion Château-Thierry - Tardenois (AP n° 2020-02 - Op 10020)	5 604 012,60		1 329 378,60	1 317 382,00	2 414 000,00	357 410,72	185 841,28
Interconnexion Courmont - Sergy (AP n° 2021-02 - Op 10028)	1 549 513,54			99 148,56	86 632,56	1 311 949,42	51 783,00

Autorisations de Programme en cours								
Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement						
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Canalisations La Plaine / Les Chesneaux - Canalisation SNCF Château-Thierry (AP n° 2021-01 - Op 10029)	5 760 652,90	65 628,60	131 324,72	313 158,13	4 000 541,45	1 250 000,00		
Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier (AP n° 2022-01 - Op 10032)	1 550 000,00		4 284,00	26 295,50	1 519 420,50			
Réhabilitation station de Fère en Tardenois (AP n° 2023-01 - Op 10025)	2 600 000,00			19 381,57	3 000,00	300 000,00	2 277 618,43	
Usines de traitement des pesticides (AP n° 2023-02 - Op 10033)	2 011 000,00			35 400,00	10 000,00	650 000,00	660 000,00	655 600,00
Interconnexion Brécy - Coincy (AP n° 2023-03 - Op 10035)	1 600 000,00				400 000,00	1 200 000,00		
Interconnexion Viels-Maisons (AP n° 2023-04 - Op 10036)	0,00							

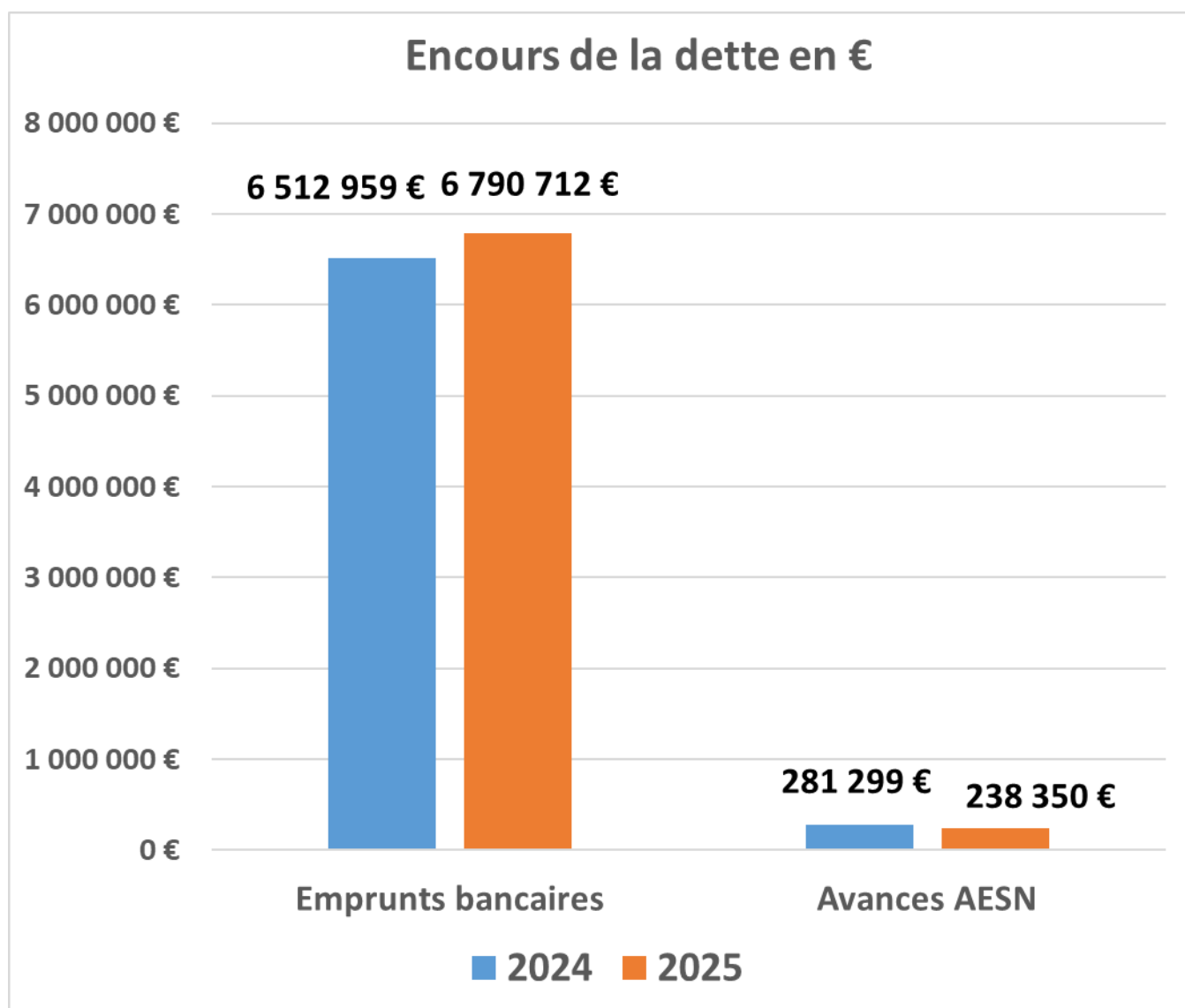
V.2. SITUATION DE LA DETTE EN 2025

	Situation au 01/01/2024	Situation au 01/01/2025	Emprunts arrivant à échéance en 2025	Nouveaux emprunts 2025	Situation au 31/12/2025
Nombre d'emprunts en cours	32	29	5	1	25
- Dont emprunts bancaires (taux fixe moyen 2,71%)	18	18	1	1	18
- Dont avances AESN (taux 0%)	14	11	4	0	7

-	Situation au 01/01/2024	Situation au 01/01/2025	Situation au 31/12/2025
Encours de la dette	6 794 257,55 €	7 029 061,78 €	7 170 186,19 €
Remboursement annuité	936 428,97 €	1 058 867,78 €	
- Dont capital	765 195,77 €	858 875,59 €	
- Dont intérêts	171 233,20 €	199 992,19 €	

Evolution des annuités :

En 2025, le remboursement de la dette s'élève à 1 058 867 € soit une hausse de 13 % (+ 122 439 €).



L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2025 s'élève à **7 029 062 €** et se répartit entre :

- 96 % emprunts bancaires
- 4 % d'avances auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

V.3. LE PERSONNEL

V.3.1. Structure des effectifs

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 5 ans au 01 janvier de l'année.

	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	3	4	4	3	2
Catégorie B	1	1	1	4	4
Catégorie C	5	6	6	5	5
Total	9	11	11	12	11

1 poste a été pourvu en 2024 :

- Technicien protection de la ressource en eau

Les 11 agents constituant l'effectif sont tous titulaires.

Durée de travail hebdomadaire :

Durée hebdomadaire	Nombre d'agent
31h30	1
35h00	1
36h20	8
39h00	1

V.3.2. Tableau des emplois

Le tableau des emplois ci-dessous a été délibéré par les élus lors du comité syndical du 17 décembre 2024.

Emplois permanents				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Secteur Administratif :				
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	Temps complet
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	Temps complet
Adjoint administratif ppal 1ère Cl	C	1	1	Temps complet
Adjoint administratif ppal 2ème Cl	C	2	2	Temps complet
Secteur technique :				
Ingénieur hors classe	A	1	0	Temps complet

L'ensemble des agents est évalué chaque année au cours d'un entretien professionnel, dont un compte rendu est formalisé.

Chaque agent possède une fiche de poste, mise à jour au moins une fois par an à l'issue de cet entretien, voire plusieurs fois si ses missions évoluent.

Un point des formations réalisées et des formations nécessaires et utiles à l'agent et à la collectivité est abordé lors de l'entretien annuel.

88 heures de formation ont été effectuées par les 11 agents de l'USESA soit 8.5 heures de formation par agent en 2024.

L'année 2024 est marquée par le recrutement d'1 agent dans le domaine de l'environnement afin de suivre particulièrement le dossier PGSSE et également de participer à la protection des ressources en eau.

Aucun recrutement n'est envisagé en 2025.

VI.3.4. Hypothèses prises en compte pour l'évolution en 2025

Les éléments qui expliquent la baisse de 9 % de ces dépenses :

- Départ en retraite d'un agent dont le poste est déjà pourvu depuis septembre 2023 (tuilage)
- Pas de revalorisation du point d'indice prévu en 2025
- Pas de recrutement de technicien travaux.

VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE

La prestation incendie est gérée dans le cadre d'un budget annexe incendie.

Un marché à bon de commande est mis en place (2024-2027) pour le renouvellement, l'entretien et la mise en peinture des poteaux incendie pour les communes adhérentes au groupement de commandes.

Bilan 2024 :

- La cotisation au groupement de commandes : 1,66 €/habitant
- 85 communes adhérentes
- Travaux réalisés :
 - 29 PI renouvelés
 - 83 PI mis en peinture
 - 14 entretiens

	Prévision CA 2024	DOB 2025
Dépenses	97 200 €	98 800 €
Recettes	96 600 €	98 800 €
Résultat cumulé	1 600 €	

Prospective 2025 :

La cotisation révisée pour 2025 est estimée à : **1,67 €/habitant**

VIII.1. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude financière a pour objectif d'évaluer le besoin de financement nécessaire à l'USESA pour financer le programme pluriannuel d'investissement sur la période 2024-2028.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'appuie sur :

- Le schéma directeur d'eau potable de l'USESA adopté le 12/03/2020
- La mise à jour du schéma directeur adoptée le 25/04/2023.

La prospective prend en compte :

- ⇒ Réalisation du programme d'investissement sur une période de 5 ans (2024-2028) chiffré au montant de **32 568 301 € HT – 39 081 962 € TTC**
- ⇒ Aucune intégration de nouvelle commune en 2025
- ⇒ Recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement.

VIII.2. BASES DE TRAVAIL RETENUES

Le besoin de financement est mesuré à partir de la capacité de financement nette (CAF nette) dégagée chaque année sur la section de fonctionnement après remboursement des emprunts (non prises en compte des opérations d'ordre / amortissements).

Le programme de travaux est réalisé sur une période de 5 ans : à échéance 2028 les investissements sont réalisés et les subventions encaissées.

Les produits des ventes d'eau sont calculés sur les bases suivantes :

- Assiette de facturation constante (abonnés et volumes constants)
- Lissage tarifaire jusqu'à fin 2026 pour les communes adhérentes depuis 2021
- Unification du tarif au 1^{er} janvier 2027 pour tous les abonnés
- Pas de nouvelle commune adhérente à compter de 2025
- Le tarif d'eau potable de la part syndicale :

La formule de révision du prix de l'eau, selon la délibération du 08/11/2022, amène une révision de la part syndicale de 2,17% sur le tarif applicable au 01/01/2025.

La prospective prend en compte pour le tarif 2025, une révision du tarif de l'eau de 2,17 %

La prospective, prévoit l'évolution du tarif sur la période 2025-2028 (tarif moyen pour 120 m3) comme suit :

➔ 2025 : tarif 2024 révisé +2,17 % = **1,00 € /m3**

➔ 2026 à 2028 : révision de 2% /an faisant évoluer le tarif de **1,00 €** en 2025 à **1,06 €** en 2028

VIII.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024-2028**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024-2028**

Les dépenses s'élèvent à **32 568 301 € HT - 39 081 962 € TTC**.

Le programme d'investissement comprend les opérations suivantes :

- **Interconnexions des réseaux : 9 964 264 € TTC**
 - Réservoirs les Chesneaux/la Plaine : 2023 - 2025
 - Brumetz Montigny l'Allier : 2024
 - Brécy Coincy : 2024 - 2025
 - Sergy/Courmont : 2023-2024
 - Surmelin/Brie : 2027 - 2028
 - Charly Sur Marne : 2027-2028
 - Château-Thierry, Ferté Milon, Villers Cotterêts : 2023-2024
 - Château Thierry / Tardenois : 2021-2024
 - Marolles : 2025
- **Programme renouvellement du réseau : 16 666 000 € TTC**
- **Travaux sur stations et puits de production : 6 487 356 € TTC**
 - Travaux sur ouvrages : 2024-2028 (1 réservoir / an)
 - Station de Fère en Tardenois : 2024-2026
 - Diagnostic et réhabilitation des puits : 2024-2028
 - Construction de la station de la Plaine : 2023-2024
- **Usine de traitement des pesticides : 1 958 600 €**
 - Construction de 4 unités (dont Fère en Tardenois)
- **Préservation des ressources : 1 138 757 € TTC** (Elaboration du Plan de Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux, stratégie foncière, Déclaration Utilité Publique)
- **Travaux courants sur réseau : 2 800 810 € TTC** (Branchements -extensions...)

VIII.4. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

➤ **Subventions Agence de l'Eau Seine Normandie**

Le montant d'aide des opérations d'investissement est de 13 299 700 € selon le PPI.

Cette prévision est établie selon les modalités d'aides inscrites au XIème programme pour 2024 et au XIIème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à partir du 1^{er} janvier 2025.

Ces subventions sont réparties de la manière suivante :

- sur les conventions d'aide en cours : 5 784 851 € (taux entre 40% et 60%)
- sur les aides à venir (estimation) : 7 514 849 € (taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux).

Barème applicable sous le XIème programme de l'Agence de l'Eau

Sur le volet eau potable, les opérations éligibles aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau sont aidées aux taux de 40% ou 60%.

Barème applicable sous le XIIème programme de l'Agence de l'Eau

Sur le volet eau potable, les opérations éligibles aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau sont aidées aux taux de 40%.

Sur le coût total HT du schéma directeur 2024-2028, l'estimation globale des subventions représente un financement d'environ 40 %.

VIII.5. PROJECTION SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement augmentent particulièrement sur les années 2025-2026-2027, atteignant 1 900 000 € pour ensuite tendre vers 1 500 000 € en 2028.

La prospective prend en compte les prévisions de dépenses des cinq prochaines années avec les éléments connus et les perspectives d'évolution sur ces différents postes :

- L'entretien des ouvrages et les travaux consécutifs à la mise à l'arrêt des puits d'exploitation (comblement des puits du champ captant de Plaine 2) 240 000 €.
- La réalisation des actions sur la préservation des ressources, sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) (1 100 000 €) augmentent sur 2025-2026-2027 atteignant 510 000 € pour retendre vers 270 000 € en 2028.
- La gestion du service d'eau potable : afin de préparer les échéances des 2 contrats de délégation de service public en 2026 et 2028, la prospective prend en compte l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion et sa mise en œuvre (110 000 €).
- Les charges de personnel à l'horizon 2028 sont ajustées pour prendre en compte l'évolution des effectifs depuis la création de quatre postes (administration générale, finances, technique et environnement) dont 3 postes pourvus en 2023 et 2024.
- Le remboursement des intérêts d'emprunts constatés entre 2023 et 2028.
Les intérêts d'emprunts d'un montant de 178 000 €, affichent une diminution de 104 900 € en 2028, soit une baisse de 59 %.

Globalement, on constate entre 2023 et 2028 **une accentuation des dépenses** de la section de fonctionnement (8 %) expliquée par :

⇒ Augmentation des dépenses générales de fonctionnement, notamment sur les actions de préservation des ressources, sur les Aires d'Alimentation des Captages qui progressent de 66 % à projection 2028 compensée partiellement par la baisse des charges d'emprunt (intérêts -26 %)

➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement d'un montant de 4 267 766 € en 2023 progressent à l'horizon 2028 au montant de 4 842 537 € (+13 %).

La progression des recettes de fonctionnement suit l'évolution des produits de vente d'eau.

Les recettes sont constituées essentiellement des produits de vente d'eau (91%) auxquelles viennent s'ajouter les subventions d'exploitation (subventions accordées par l'AESN sur les actions visant à la protection de la ressource en eau) en augmentation sur 2025-2026 au regard des actions menées sur 2025-2026, les produits des locations (foncier et redevances d'occupation du domaine public), les participations reçues sur les travaux de branchements neufs réalisés pour les abonnés.

Les produits de vente d'eau :

Les projections à échéance 2028 sont calculées sur une assiette de facturation identique (nombre d'abonnés et volumes constants).

- Volumes : 3 920 696 m³
- Primes fixes : 37 789 u

La formule de révision du prix de l'eau, selon la délibération du 08/11/2022, amène une révision de 2,17 % pour le tarif applicable au 01/01/2025.

La prospective, prévoit donc l'évolution du tarif sur la période 2025-2028 (tarif moyen pour 120 m3) comme suit :

→ 2025 : tarif 2024 actualisé + 2,17 % = **1,00 € /m3**

→ 2026 à 2028 : révision de 2% chaque année faisant évoluer le tarif = **1.00 €** en 2025, **1,06 €** en 2028

Evolution du tarif au m3 avec actualisation (tarif moyen pour 120 m3)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2028
1,18 €	0,93 €	0,93 €	0,96 €	0,98 €	1,00 €	1,06 €

Evolution annuelle des produits de vente d'eau (€) (Evolution dû à l'application d'une révision de 2% et lissage 2021-2027)

2025	2026	2027	2028	Total 2025-2028
77 075	157 888	240 695	324 157	799 817

→ Impact de la révision pour l'abonné (sur facture type 120 m3)

2024-2025 : + 0,019 € /m3 soit sur facture 120 m3 : + 2,55 € HT

2024-2028 : + 0,08 € /m3 soit sur facture 120 m3 : + 9,89 € HT

Les produits de vente d'eau se situent à 3 952 500 € en 2024 pour atteindre 4 431 700 € en 2028.

Sur la période considérée, les produits de vente d'eau évoluent de 12,1 % et correspondent à :

- La hausse liée à la révision du tarif part syndical
- La progression du lissage tarifaire appliqué aux communes adhérentes à l'USESA en 2021 et en 2024 (Brécy/ Coincy/ Courmont / Nogentel / Sergy/ Villers Cotterêts/ Viels Maisons/ Pavant/ Breny)

Globalement sur la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes vont donc évoluer de la façon suivante :

Opérations réelles	CA 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Evolution 2023-2028
Total Recettes fonctionnement	4 267 766	4 353 411	4 736 175	4 729 706	4 751 981	4 835 443	13,3%
Total Dépenses fonctionnement	1 324 922	1 494 874	1 986 745	1 588 4123	1 507 149	1 432 682	8,1%
Autofinancement brut	2 942 844	2 858 538	2 749 430	3 141 294	3 244 832	3 402 761	15,6%
Capital de la dette	705 966	765 196	858 876	849 176	827 344	533 052	-24,5%
Autofinancement net	2 236 878	2 093 342	1 890 554	2 292 116 €	2 417 487	2 869 709	28,3%

VIII.6. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

Le niveau d'autofinancement se mesure par le résultat des deux indicateurs suivants :

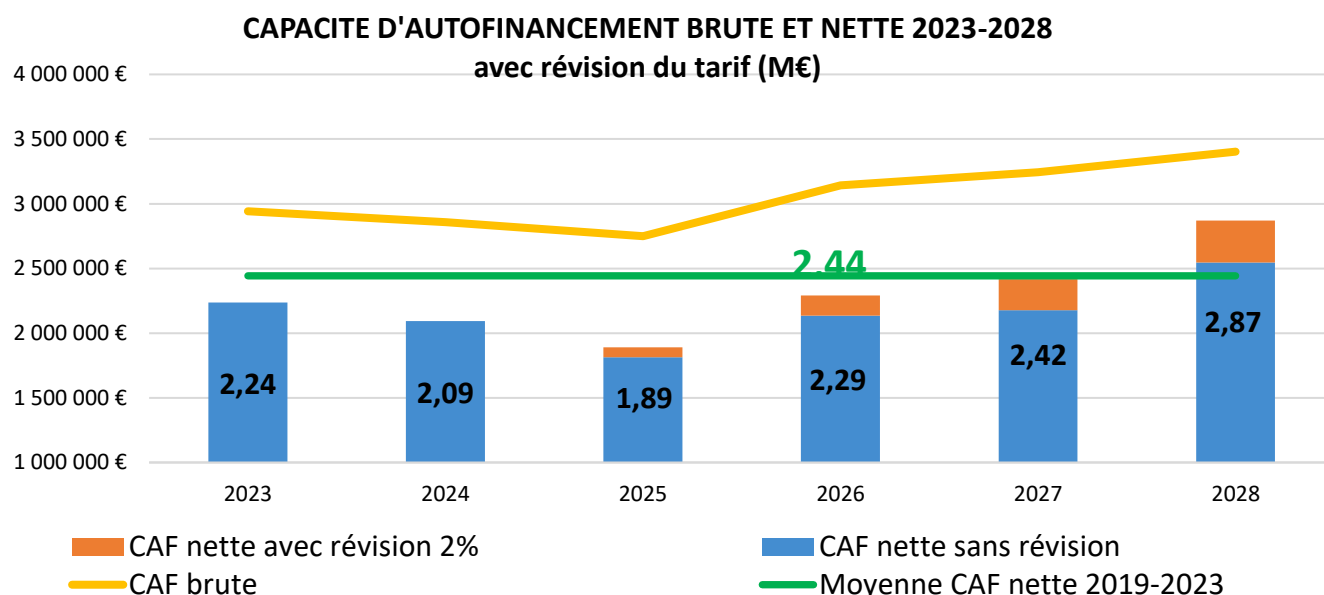
- Capacité d'autofinancement brute : recettes réelles de fonctionnement diminuées des charges de fonctionnement y compris des intérêts d'emprunts
- Capacité d'autofinancement nette : autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette

Ces indicateurs nous permettent de mesurer l'autofinancement de l'USESA, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses emprunts et à réaliser ses projets d'investissement.

Le résultat de la CAF nette de l'USESA va donc déterminer **sa capacité à investir**, après remboursement des annuités d'emprunts.

L'USESA dispose d'une capacité d'autofinancement nette moyenne de **2 442 836 € (moyenne 2019 - 2023)**.

Le graphique ci-après, démontre l'évolution de la capacité d'autofinancement sur la période 2023-2028, en présentant les résultats suivants :



Résultat sur l'évolution de la CAF nette selon les hypothèses avec ou sans révision du tarif :

⇒ Avec révision du tarif, la capacité d'autofinancement progresse de 2,2 M€ à 2,5 M€ soit +13,8 %.

⇒ La révision du tarif vient générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 799 800 € pour la période 2025-2028.

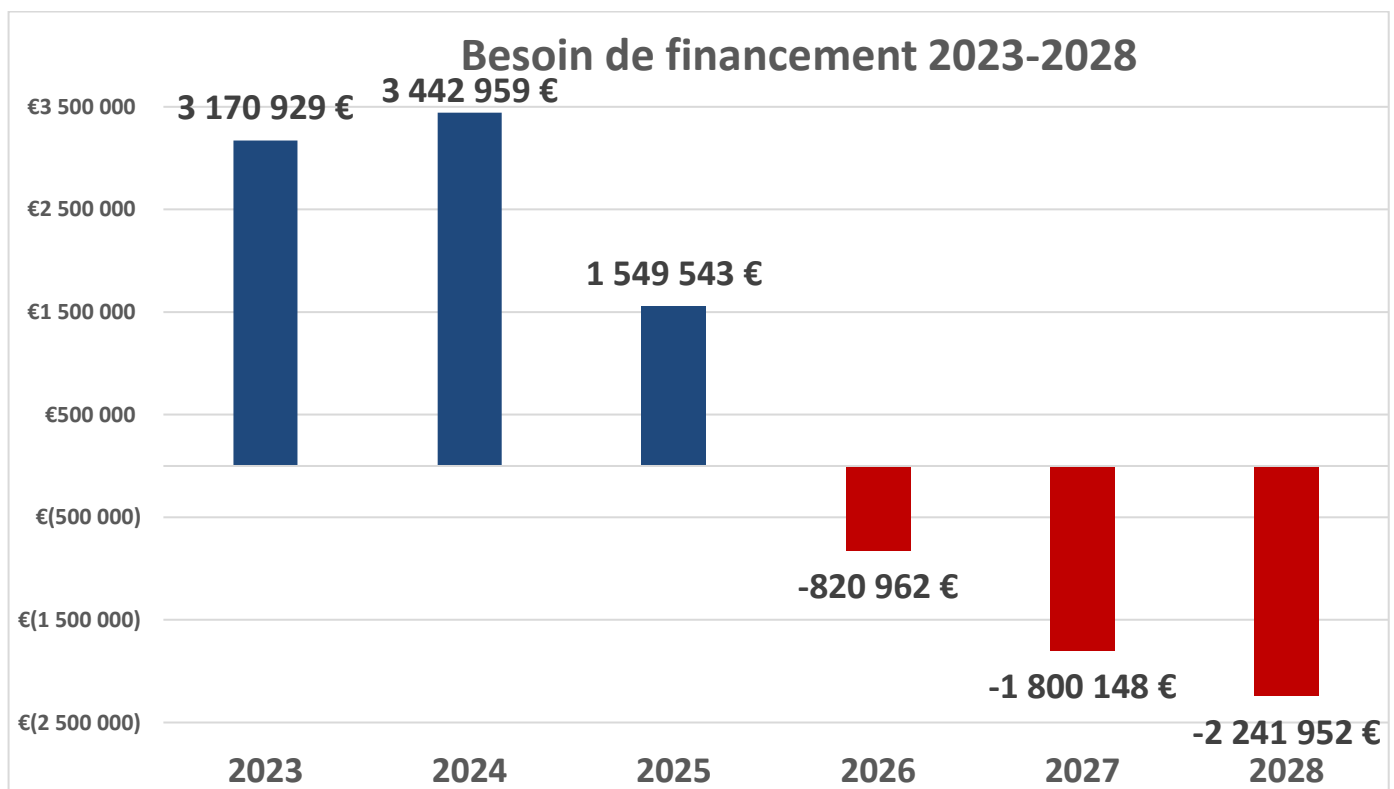
La CAF progresse ainsi de 2,2 M€ à 2,8 M€.

- Evolution de la CAF expliquée par :

- Progression des recettes de fonctionnement (+13,3%) due à l'évolution des produits de vente d'eau et des subventions d'exploitation
- Augmentation des dépenses de fonctionnement (8,1%) : progression des dépenses de gestion courante (+66,14%) comprenant les actions sur la protection de la ressource compensée partiellement par la diminution des intérêts d'emprunts (-26%), soit entre 2023/2028 : - 46 900 €
- Extinction de la dette : forte baisse des annuités d'emprunt (-29%) soit entre 2024 et 2028 : - 270 000 €

VIII.7. RESULTATS DE CLOTURE PREVISIONNELS

Le financement du schéma directeur, sur un taux de réalisation de 100 % à échéance 2028, conduit aux résultats de clôture prévisionnels ci-après.



Le besoin de financement apparaît en 2026 à hauteur de - 820 962 € pour atteindre en 2028 - 2 241 952 €.

⇒ La prospective prévoit de couvrir le besoin de financement par recours à l'emprunt.

⇒ Pour financer son schéma directeur, sur un taux de réalisation des investissements de 100 % à échéance 2028, l'USESA doit réaliser un minimum d'emprunt de 4 M€.

La prospective prévoit de couvrir le besoin de financement par le recours à l'emprunt.

Projection d'emprunts sur l'état de la dette basés sur :

- Un taux fixe de 3,90 % avec remboursement sur une durée de 15 ans,
- Le montant emprunté suit la planification du programme de travaux (emprunts réalisés entre 2025 et 2028).

VIII.8. APPRECIATION DE LA CAPACITE D'EMPRUNT DE L'USESA

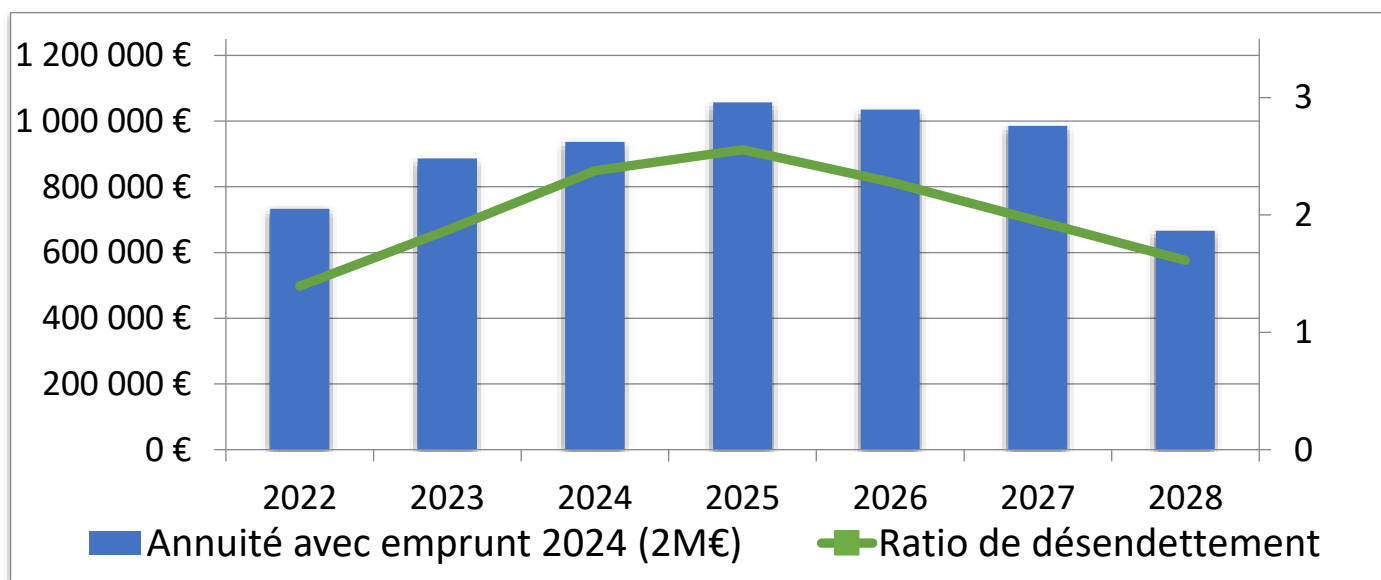
On observe sur l'état de la dette selon le graphique ci-dessous que l'USESA dispose d'une marge de manœuvre disponible en matière d'emprunt :

De 2024 à 2028, 21 emprunts arrivent à échéance pour une annuité globale de 433 126 € représentant une diminution de l'annuité de 53 %.

Le ratio de désendettement de 2,38 ans en 2024 se situe à 1,61 en 2028.

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité dont dispose l'USESA à souscrire des emprunts nouveaux pour financer ses projets d'investissement.

Etat de la dette 2022-2028



Capacité dont dispose l'USESA à rembourser sa dette :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Ce ratio de désendettement représente le nombre d'années que mettrait l'USESA à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

En 2024, le ratio de désendettement de 2,38 années. L'USESA peut rembourser sa dette en deux ans et demi.

A titre de comparaison des ratios de désendettement moyens pour les collectivités, un premier seuil d'alerte est fixé à 12 ans et le seuil limite est fixé à 15 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.

⇒ **Pour couvrir le besoin de financement nécessaire à financer les opérations du schéma directeur, le recours à l'emprunt est proposé.**

⇒ l'étude prévoit de couvrir le besoin de financement évalué à 4 M€, par la réalisation de 2 emprunts :

- 1 emprunt de 2 M€ en 2025 et 1 emprunt de 2 M€ en 2026
- Hypothèse d'emprunt basée sur taux fixe de 3,90 % avec remboursement sur une durée de 15 ans

Besoin de financement couvert par recours à l'emprunt

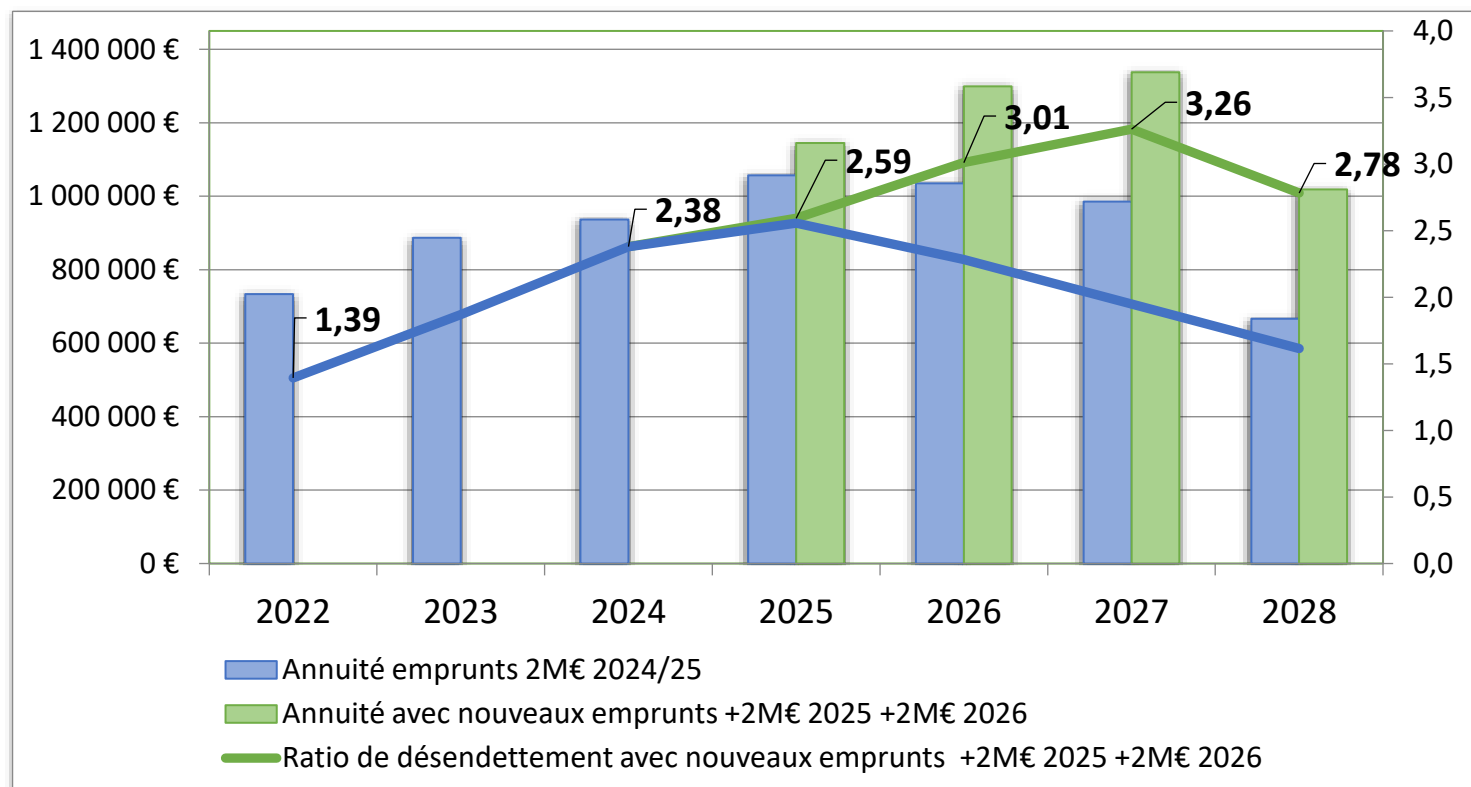
Années	Annuités de la dette en cours	Annuités liées aux nouveaux emprunts	Annuités totales avec nouveaux emprunts
2022	734 815	0	734 815
2023	886 775	0	886 775
2024	936 297	0	936 297
2025	1 056 485	88 035	1 144 520
2026	1 035 453	264 108	1 299 561
2027	985 313	352 143	1 337 456
2028	666 272	352 143	1 018 415

Les deux emprunts pour un montant de 4 M€ génèrent une annuité de 352 000 €.

L'annuité globale est portée à son montant maximum en 2027 pour un montant de 1 337 456 €.

Sous l'effet de l'extinction de la dette de l'USESA, on observe, dès 2028, une diminution des charges d'annuité.

Projection des nouveaux emprunts sur l'état de la dette 2023-2028



Le remboursement des nouveaux emprunts a peu d'impact sur l'endettement de l'USESA et laisse encore une marge de manœuvre en matière d'emprunt.

La diminution de l'annuité de **433 126 €** vient compenser l'annuité des 2 emprunts nouveaux (352 000 €).

RESULTAT DES INDICATEURS FINANCIERS APRES EMPRUNTS

Les ratios de désendettement en années (au taux maximum atteint en 2027) confirment cette tendance :

-2024 : taux de 2,38 -2025 : **taux de 2,59** -2027 : taux de 3,26 -2028 : taux de 2,78

VIII.9. SYNTHESE DES INDICATEURS FINANCIERS

Après projection des nouveaux emprunts sur l'état de la dette, les indicateurs financiers donnent les résultats suivants :

Prospective financière sur PPI 2024 – 2028	
Montant du PPI	32 568 301 € HT 39 081 962 € TTC
Hypothèse sur tarif (révision)	2025 : + 2,17 % 2026 à 2028 : + 2% /an
Besoin de financement	4 M€
Hypothèse d'emprunt	2 M€ en 2025 2 M€ en 2026 Taux fixe 3,90% durée 15 ans
Annuités (emprunts en cours + emprunts nouveaux) (Montant min.max.)	1,34 M€ en 2027 1,02 M€ en 2028
CAF nette après emprunts (moyenne) M€ ((min. max.)	1,5 M€ en 2025 2,1 M€ en 2028
Ratio désendettement (min. max.) an	2,6 en 2025 3,2 en 2027

La prospective financière propose le maintien d'un fort niveau d'investissement, à 32 568 301 € HT – 39 081 962 € TTC sur la période 2024-2028.

Pour financer les investissements de ce plan pluriannuel d'investissement 2024/2028, le recours à l'emprunt pour couvrir les besoins de financement est proposé :

⇒ Réalisation de 4M€ d'emprunt (2 M€ en 2025 et 2 M€ en 2026)

Le remboursement des nouveaux emprunts a peu d'impact sur l'endettement de l'USESA.

IX. Conclusions du Rapport d'Orientation Budgétaire :

La révision au 1er janvier 2025 du tarif de l'USESA de 2,17 % compense partiellement la baisse de la CAF qui diminue sur 2025 (1,8M€).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 propose le maintien du budget 2025 dans ses équilibres et avec un nouvel emprunt de 2M€ pour financer les investissements programmés.

L'USESA maintient sa capacité d'investissement.

Le Président

Hugues DAZARD

Annexe 1

POLITIQUE DU SYNDICAT

La politique du syndicat est présentée dans les chapitres suivants. Cette présentation déjà faite les années précédentes a été mise à jour.

La mission de l'USESA, définie par ses élus, est de mettre à disposition de ses abonnés en permanence une eau potable de qualité en quantité suffisante et de maintenir son patrimoine en bon état sans en reporter le coût sur les générations à venir.

1. LE PROJET EAU

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est dotée des compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.

1.1. Axes stratégiques

Cette politique de service public de l'eau potable de l'USESA, mise en place par les élus, s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion efficiente du patrimoine.
- Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales
- Contrôle de la Délégation de Service Public
- Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement
- Aides sociales et coopération décentralisée

a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion efficiente du patrimoine.

Ses caractéristiques font de l'USESA un acteur essentiel de l'eau potable au niveau départemental.

La politique patrimoniale mise en place s'appuie sur le schéma directeur de 2020 complété par une mise à jour du schéma directeur adoptée par délibération le 25 avril 2023.

Grace à cet outil, un plan d'investissement pluriannuel (PPI), fil conducteur de ses opérations structurantes pour la période 2024/2028, a été délibéré par les élus en décembre 2024.

Les opérations consistent principalement à réaliser des sécurisations entre les différents secteurs pour sécuriser la desserte des abonnés en quantité, et pour suppléer les ressources présentant des problèmes de qualité, en particulier les ressources des nouvelles communes parfois de qualité fragile.

L'objectif est de sécuriser l'ensemble des abonnés du territoire de l'USESA par l'ensemble de ses principales ressources (eaux superficielles issues de la Marne et ressources souterraines).

Le prélèvement dans les eaux de surface représente environ qu'un tiers des volumes prélevés et les ressources souterraines représentent donc la majorité des prélèvements.

L'objectif des élus est de conserver l'exploitation des ressources d'eaux souterraines les plus productives et ne présentant pas de problème de qualité.

Le schéma directeur s'accompagne d'un programme annuel de renouvellement des réseaux et de rénovation des ouvrages.

L'objectif est de renouveler chaque année 1 % du linéaire de canalisation (environ 14 kilomètres) et les branchements présents sur ce linéaire.

Un système de cotation des chantiers de renouvellement en fonction de différents critères a été mis en place pour justifier le choix des travaux proposés auprès des élus et des subventionneurs et ainsi établir un programme de travaux préventif et prédictif pour améliorer la gestion patrimoniale du réseau.

La réhabilitation complète d'un réservoir est également programmée tous les ans sur cette mise à jour du plan pluriannuel d'investissement.

Le programme de réhabilitation résulte de l'inspection de l'ensemble des ouvrages réalisés en 2016 qui a permis à l'USESA de faire un point « 0 » et de connaître l'état précis de ses ouvrages.

Ces visites d'inspection se font régulièrement à un rythme défini suivant l'état de l'ouvrage.

Une cotation des ouvrages en fonction de différents critères techniques et de la population desservie est mise en place pour permettre de bâtir un programme de réhabilitation performant.

L'implication du personnel de l'USESA dans ces inspections, dans les études et dans le suivi des travaux permet au syndicat de connaître son réseau, ses ouvrages et ses abonnés, et de parfaire la connaissance de son patrimoine ce qui se traduit par un très bon indice de connaissance (ICGPR).

Des outils de gestion assurent la mise à disposition, la conservation et le partage de cette connaissance.

Par ailleurs, la mise en place d'un groupement de commande « poteaux d'incendie » (budget annexe) aide les communes adhérentes à exercer cette compétence qui reste la leur. L'amélioration du parc des hydrants permet de proposer une baisse importante du tarif de cotisation pour chaque commune adhérente à la convention.

b. Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales

L'USESA dispose de 34 ressources et 24 sites de production.

L'objectif est de protéger l'ensemble de ses ressources pour délivrer durablement à l'ensemble des abonnés une eau de bonne qualité. L'USESA a formalisé son intention de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource eau par délibération en date du 20 février 2024 et poursuit l'animation pour la protection des captages portée depuis 2010.

Pour atteindre cet objectif, deux démarches parallèles et complémentaires sont mises en place :

- Une réglementaire : la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
Chaque captage de l'USESA possède son arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- Une volontaire : les Aires d'Alimentation de Captage (AAC)
Démarches de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) avec les différents acteurs concernés du territoire

L'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses sur ces aires. Afin d'atteindre cet objectif, diverses actions orientées vers le changement des pratiques agricoles sont développées.

On peut citer par exemple :

- stratégie foncière : le but est de suivre les mouvements fonciers afin de mettre en place des pratiques culturales vertueuses au travers de baux environnementaux, d'acquisition de parcelles, d'échanges de parcelles...
- étude de faisabilité d'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI) sur les Aires d'Alimentation de Captages en lien avec le développement de filières
- réflexion sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) afin d'amener un soutien à la mise en place de pratiques en faveur de la protection de la ressource en eau.

L'USESA a notamment engagé cette démarche sur les sites ayant des problèmes de qualité dont certains font partie de la liste des captages « Conférence environnementale ».

Ces démarches environnementales sont complétées par une communication et sensibilisation auprès des écoliers (demi-journées d'information en classe sur le petit cycle de l'eau, visite du parcours pédagogique créé en 2020) et auprès des adultes (ateliers sur les pratiques du jardinage et les bonnes pratiques dans le domaine de l'eau potable).

Des interventions sont également orientées vers la sobriété en eau et la bonne gestion de l'eau avec comme objectif de répondre au plan eau du gouvernement.

c. Contrôle de la Délégation de Service Public

Pour vérifier la mise en œuvre des obligations contractuelles du contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a mandaté un bureau d'étude. Il vérifie chaque année le Rapport Annuel du Déléataire et participe à des comités de pilotage trois fois par an avec le délégataire pour faire le point sur son activité. Une plateforme d'échange a été mise en place.

Une commission de suivi financier a été mise en place en 2018 et produit un rapport annuel. Ce rapport annuel est présenté aux élus du bureau et du comité syndical et est joint au budget.

Ce contrôle administratif et financier est complété par un contrôle technique au quotidien réalisé par les services de l'USESA sur l'activité proche du terrain.

Des réunions ont lieu une fois par mois entre l'USESA et le délégataire pour faire le point sur les dossiers courants.

Un suivi particulier des ilots concessifs (travaux d'investissement) est réalisé, avec des réunions de chantier et la remise des Dossiers d'Ouvrages Exécutés.

d. Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement

L'USESA réalise depuis plusieurs années un suivi mensuel de sa trésorerie et une prospective financière dont une mise à jour est incluse dans ce ROB.

Ces outils permettent d'avoir une vue globale de l'évolution des finances à court et moyen terme en prenant en compte le schéma directeur et l'application des lois et réglementations qui ont une influence importante sur la situation financière de l'USESA.

Cette gestion maîtrisée est permise par la tarification uniformisée du prix hors taxes de l'eau potable depuis fin 2011 sur l'ensemble des communes du territoire.

Les nouvelles communes adhérentes à l'USESA depuis le 1^{er} janvier 2021 bénéficient d'un lissage de leur prix de l'eau potable jusque fin 2026.

A partir du 01 janvier 2027, le prix hors taxes de l'eau potable sera identique sur l'ensemble du territoire de l'USESA.

Les conclusions du schéma directeur associées à la prospective financière ont permis aux élus du comité syndical de voter en décembre 2020 une baisse importante du prix de l'eau potable de 18 € HT sur la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation) soit une baisse de 30 € H.T sur une facture type de 120 m³.

Le taux d'endettement du syndicat est faible (moins de 2 années). Pour maintenir ses investissements sur le renouvellement courant comme sur les opérations structurantes, l'USESA pourra à l'avenir recourir sans difficultés à l'emprunt sans augmenter le prix de l'eau.

2 emprunts de 2 M€ chacun en 2022 et 1 emprunt de 2M€ en fin 2024 ont été contractés auprès de la banque des territoires dans le cadre du dispositif aqua prêt.

La prospective 2024-2028, inséré en fin de document, conclut que des prêts devront être réalisés ces prochaines années pour permettre la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement projeté.

e. Aides sociales et coopération décentralisée

La DSP signée en 2013 prévoit la mise en place de mesures d'accompagnement sociales. Un compte spécifique, abondé annuellement de 20 000 € par le délégataire vient aider le paiement des factures pour les abonnés les plus précaires.

La DSP sur la commune de Villers-Cotterêts abonde ce compte de 3 000 € annuellement depuis 2022.

Des ajustements ont été pris dans l'avenant n°11 du contrat de DSP en novembre 2023 pour arrêter d'abonder ce compte de 20 000 € par an à compter de 2024 avec la volonté dans un premier temps d'utiliser le solde important existant jusqu'à la fin du contrat.

Depuis 2013, le tarif du délégataire comporte une 1^{ère} tranche entre 0 et 30 m³ avec un prix au mètre cube moins élevé que les autres tranches dans le cadre d'un tarif social.

Pour promouvoir l'accès à l'eau pour tous dans les pays en voie de développement, l'USESA budgète 10 000 € par an pour aider des associations humanitaires.

1.2. Résultats obtenus

a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion pertinente du patrimoine

L'indice de connaissance et de de gestion du patrimoine est passé de 40 points en 2013 à 109 points en 2022 sur un total maximum de 120 points.

Cet indicateur montre que l'USESA connaît très bien son patrimoine.

La mise en place de l'ensemble des outils et des documents nécessaires au bon fonctionnement du syndicat permet de conserver et de parfaire cette connaissance d'année en année.

L'USESA a renouvelé 1.28 % de ses canalisations en moyenne sur les 5 dernières années. L'objectif de 1% de renouvellement, intégré dans le contrat de Délégation de Service Public en parallèle aux taux de rendement imposés au délégataire, est largement respecté.

La réhabilitation préventive des ouvrages a commencé depuis 2017 et 18 ouvrages ont été réhabilités structurellement depuis 2010.

c. Une politique environnementale avec la protection des ressources

Pour les démarches réglementaires sur les captages, les ressources possèdent toutes un arrêté de DUP signé ce qui permet de protéger le captage contre les pollutions ponctuelles.

Pour les démarches volontaires sur les AAC, les plans d'actions se poursuivent et permettent de sensibiliser les acteurs des aires d'alimentation. La démarche s'étend également sur des captages n'ayant jusque-là pas bénéficiés de cette démarche. Douze sites de production sont actuellement délimités par une AAC (pour 17 captages) et trois AAC sont en cours de délimitation. Ces plans d'actions permettent de protéger les eaux des captages contre les pollutions diffuses.

Depuis le démarrage des actions de communication des acteurs locaux sur la protection de la ressource eau, ce sont plusieurs centaines de classes sensibilisées ainsi que plusieurs centaines d'habitants. Les sujets abordés lors des interventions sont adaptés à chaque public et concernent le petit cycle de l'eau, les actions en faveur de la préservation de l'eau (jardinage sans pesticides, produits écologiques ...), la sobriété en eau (bons gestes à acquérir), l'usage de l'eau...

d. Contrôle de la Délégation de Service Public

Le dispositif de contrôle régulier sur l'ensemble des obligations contractuelles du délégataire fonctionne. Les compteurs de sectorisation et la télérelève des compteurs sont mis en place et opérationnels. Le renouvellement des branchements en plomb suit le planning contractuel et les élus le surveillent particulièrement. Le délégataire produit, à chaque COPIL, l'ensemble des éléments demandés ce qui permet de suivre la réalisation du renouvellement programmé au cours du contrat. Les Rapports Annuels du Délégataire sont remis avant la date réglementaire ce qui permet une analyse complète de ces documents.

e. Gestion maîtrisée fondée sur des perspectives actualisées régulièrement

L'USESA a réalisé des emprunts en 2022 et 2024 pour maintenir sa politique d'investissement sans recourir à l'augmentation du prix de l'eau. L'USESA a un prix de l'eau plus élevé que la moyenne nationale, mais son prix a diminué depuis 2020 réduisant l'écart avec cette moyenne nationale qui, elle, augmente.

Au niveau social, le compte dédié à la solidarité n'est utilisé qu'à 50 % de sa masse financière malgré les nombreuses interventions de l'USESA auprès des communes et des organismes compétents.

Pour les aides accordées dans le cadre la coopération décentralisée, les associations humanitaires qui les ont sollicitées remettent un dossier technique et financier à l'issue de chaque opération et une présentation en est faite au comité syndical.

1.3. Partage avec les acteurs

a. Elus

Le Rapport d'Orientation Budgétaire expose la politique de l'USESA et ses actions. Il est envoyé à l'ensemble de nos adhérents et à l'ensemble des communes de notre territoire. Le rapport annuel (RPQS) et le rapport d'activité sont envoyés et présentés à l'ensemble des délégués et des maires du territoire lors des réunions annuelles de secteur, sont également consultables sur le site internet de l'USESA

b. CCSPL

Une réunion annuelle de ce comité est organisée pour présenter le RPQS et les programmations du syndicat. Les élus de l'USESA ont la volonté de développer les rencontres avec ce comité au-delà des obligations réglementaires. Des rencontres thématiques permettent aux membres de ce comité de bien comprendre le fonctionnement et les orientations de l'USESA, pouvoir donner leurs avis et contribuer à la participation des citoyens au fonctionnement du syndicat.

Depuis septembre 2022 et avec le changement des textes réglementaires sur cette commission, les élus ont décidé de regrouper la CCSPL et la commission des usagers pour ne former qu'une seule commission CCSPL dans le but d'élargir cette commission et d'avoir des discussions constructives.

La CCSPL est associée au choix du mode de gestion et également à sa mise en place.

c. Acteurs du territoire (abonné, industriel, agriculteur, ...)

La communication est essentiellement déployée lors des actions entreprises dans le cadre des plans d'actions des AAC, et aussi des ateliers sur l'utilisation de l'eau potable, ou des visites des installations de l'USESA.

Les élus de l'USESA souhaitent développer la communication auprès des abonnés au travers de la CCSPL et par la mise à disposition d'informations sur l'activité du syndicat sur différents supports.

Des bulletins d'information sur différentes thématiques sont envoyés à l'ensemble des abonnés avec les factures semestrielles.

L'USESA souhaite communiquer auprès des abonnés pour se faire connaître et bien différencier son rôle et ses actions de ceux du délégataire.

Dans ce but, le site internet de l'USESA est régulièrement abondés d'articles ainsi que des publications réglementaires (comptes rendus des comités syndicaux, délibérations, décisions, ...)

Un nouveau logo a d'ailleurs été créé et utilisé depuis le début de l'année 2024 pour donner une nouvelle identité et un nouveau visuel à notre syndicat

d. Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

L'AESN informe l'USESA des politiques générales sur l'eau potable mises en place sur son territoire et également sur l'ensemble du territoire national.

La politique du syndicat, déterminée par ses élus, suit ces directives qui se retrouvent dans les nombreux dossiers de demande d'aide déposés auprès de l'AESN.

Des rencontres ont lieu régulièrement au cours de la mise en place des actions dans les AAC et plus généralement autour de la protection des ressources.

Un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) expérimental 2019-2024 a été signé avec l'AESN et 5 collectivités de la Marne le 30 août 2019. Un nouveau contrat CTEC est en cours d'élaboration pour la période 2025-2030.

L'objectif des élus est de répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité des programmes de l'AESN pour obtenir le maximum d'aides.

1.4. Mise en œuvre de cette politique

La mise en œuvre de cette politique a débuté avec l'adoption du schéma directeur en 2009 et se poursuit avec le schéma directeur de 2020 et ses mises à jour.

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est structurée, en constituant une équipe de collaborateurs compétents et en se dotant des outils nécessaires pour atteindre les objectifs choisis par ses élus.

De 2009 à 2020, l'USESA a réalisé la plus grande partie du schéma directeur délibéré en 2009.

Le nouveau schéma directeur délibéré en mars 2020 établit la feuille de route pour les dix prochaines années.

Les changements législatifs issus de la Loi NOTRe élargissent le périmètre de l'USESA. Le schéma directeur de 2020 et ses mises à jour prennent en compte l'ensemble des communes adhérentes au 01 janvier 2023.

2. LA POLITIQUE PATRIMONIALE DU SYNDICAT

2.1. Orientations, objectifs, moyens alloués, plan d'actions, indicateurs de suivi et de résultats

a. Orientations

La stratégie patrimoniale de l'USESA consiste à la fois à réaliser les investissements de son schéma directeur, à entretenir et renouveler les ouvrages et le réseau existants.

Les objectifs majeurs de cette stratégie sont :

- La qualité de l'eau distribuée
- La continuité de service

- La maîtrise de l'environnement des ressources
- La pérennité des installations

La stratégie de renouvellement prend en compte la durée des amortissements pratiqués (70 ans pour les canalisations et 40 ans pour les ouvrages).

Les taux de renouvellement de ces dernières années sont de l'ordre de 1.3% soit un renouvellement des canalisations tous les 85 ans.

Mais l'USESA est bien consciente que certaines parties de son réseau seront usées et devront être renouvelées bien avant ce terme : le renouvellement est ciblé sur les secteurs les plus fragiles.

Concernant les ouvrages, le rythme jusqu'en 2022 est de réhabiliter tous les 2 ans un réservoir sur lequel des problèmes structurels ont été constatés, ce rythme a évolué depuis 2023 avec la réhabilitation complète d'1 ouvrage par an jusqu'en 2028 (fin du PPI actuel).

La mise en place du schéma de distribution a permis d'identifier les zones fragiles et le degré d'urgence.

Les ilots concessifs du contrat de DSP (mise en place de plus de 100 compteurs de sectorisation, télérelève des compteurs) ont aussi pour objectif de réduire les pertes en eau, en détectant et en réparant plus rapidement les fuites.

La volonté des élus de l'USESA est de ne pas faire supporter le coût du vieillissement de son patrimoine aux générations futures.

b. Objectifs

- Avoir une eau distribuée conforme sur tout le territoire tout le temps
- Investir pour conserver un patrimoine en bon état avec un programme de travaux pluriannuel
- Suivre l'état des réservoirs et agir avec des travaux préventifs avant que des problèmes structurels n'apparaissent (curatif) et augmentent le coût des opérations
- Avoir un arrêté de DUP signé sur l'ensemble des captages

c. Moyens alloués

- Comité de Pilotage pour suivre le contrat de DSP
- Un service environnement pour la préservation de la ressource
- Un service technique pour suivre l'état des ouvrages
- Mise à jour du schéma directeur pour avoir un état des lieux du patrimoine de l'USESA et faire ressortir les problématiques et les besoins
- Comité de pilotage pour suivre cette mise à jour
- Mise à jour du schéma de distribution
- Pose de compteurs de sectorisation et des pré localisateurs de fuite
- Télérelève des compteurs
- Plateforme extranet pour suivre l'évolution des fuites et les interventions sur le réseau et ouvrages
- Plateforme collaborative pour le suivi des contrats et des indicateurs

d. Plan d'actions

- Suivi des indicateurs mis en place dans la DSP
- Mise en œuvre d'un diagnostic global pour la mise à jour du schéma directeur
- Organisation de réunions de secteur avec les différentes communes pour appréhender le programme des travaux

- Suivi des dispositions réglementaires incluses dans les DUP
- Visites des ouvrages
Ces visites sont réalisées par les techniciens de l'USESA pour mettre à jour les fiches d'ouvrages et suivre leur évolution.
Un tableau récapitulatif des actions réalisées et à mener pour entretenir les ouvrages recense l'ensemble des remarques faites lors des visites d'ouvrages. Ce tableau est mis à jour suivant la réalisation des travaux préventifs ou de réhabilitation des ouvrages
- Programme pluriannuel de travaux courants
Un système de cotation des chantiers de renouvellement en fonction de différents critères a été mis en place pour justifier le choix des travaux proposés auprès des élus et des subventionneurs et établir un programme de travaux préventif et prédictif pour améliorer la gestion patrimoniale du réseau.
- Marchés de travaux de renouvellement des réseaux réalisés en interne avec appui ponctuel de maître d'œuvre

e. Indicateurs de suivi et de résultats

- 3 réunions annuelles du COPIL pour suivre les renouvellements réalisés par le délégataire et l'ensemble des indicateurs relatifs à la gestion patrimoniale
- Arrêtés préfectoraux de DUP signés pour l'ensemble des ressources
- Suivi de la mise à jour des plans sur extranet
- Suivi des lavages annuels de cuves effectués par le délégataire, tous les réservoirs sont lavés annuellement / l'USESA profite de ces lavages pour visiter l'intérieur des cuves
- Suivi du renouvellement des branchements en plomb
- Réponse aux documents d'urbanisme
- Suivi du tableau des fuites

2.2. Priorisation des investissements sur le territoire

a. Travaux courants

Pour le patrimoine enterré :

- 2 réunions de concertation annuelles avec le délégataire pour connaître les besoins et problématiques sur le réseau
- Analyse du suivi des fuites sur les dernières années
- Analyse des contraintes en cas de casse d'un réseau en prenant en compte le nombre d'abonnés touchés
- Prise en compte des réunions de secteur pour mettre en corrélation le programme des travaux avec les programmes communaux et départementaux
- Prise en compte de divers critères pour l'établissement du programme travaux (budget, nombre de fuites, problématique réseau, travaux de tiers...) avec un système de cotation
- Choix proposé par la commission travaux de l'USESA

Pour le patrimoine visible :

- Visite périodique de l'ensemble des ouvrages du syndicat
- Mise à jour des fiches d'ouvrages
- Tableau de synthèse des prestations sur les ouvrages avec notation suivant des critères définis
- Choix des réservoirs à réhabiliter défini par l'importance des travaux liés à l'étanchéité des cuves et aux équipements de sécurité

b. Travaux du schéma directeur et diagnostic

Les travaux du schéma directeur reposent principalement sur des sécurisations et la création d'ouvrages. La priorisation a été faite à l'issue de l'étude par la réalisation d'un planning pluriannuel de travaux avec différentes thématiques (sécurisation, préservation de la ressource...).

2.3. Investissements prévus pour les 4 prochaines années

La programmation pluriannuelle des investissements est faite jusqu'en 2028 et repose sur les conclusions du schéma directeur.

Cette programmation des investissements jusqu'en 2028 se retrouve dans la prospective financière incluse dans ce rapport et également dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable de l'USESA.

Elle offre une perspective à moyen terme pour la définition des budgets nécessaires.

Cette prospective a été mise à jour en 2024 avec l'insertion des conclusions de l'étude du complément du schéma directeur et plus précisément des actions à mener sur les 10 communes ayant adhéré à l'USESA en 2021 et 2023.

Annexe 2

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2028

INTITULE OPERATION		N°CPTE	2024	2024	2024	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL DEPENSES 2024-2028
			BUDGET 2024	REALISE AU 08/11/2024	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	2315	330 316,75	237 239,63	87 236,64	324 476,27	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 324 476,27
	BRANCHEMENTS OP 10001 Total		330 316,75	237 239,63	87 236,64	324 476,27	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 324 476,27
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	Programmation 2019-2023	2315	373 153,76	373 153,76		373 153,76					373 153,76
	Programmation 2024	2315	2 524 222,02	1 475 673,74	84 366,43	1 560 040,17	912 149,68				2 472 189,85
	Programmation 2025-2028	2315					2 000 000,00	3 840 000,00	3 920 000,00	4 000 000,00	13 760 000,00
	Frais de maîtrise d'œuvre / Publications AO	2315/2033	15 000,00	720,00		720,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	60 720,00
	TRAVAUX COURANTS OP 10002 Total		2 912 375,78	1 849 547,50	84 366,43	1 933 913,93	2 927 149,68	3 855 000,00	3 935 000,00	4 015 000,00	16 666 063,61
TRAVAUX SUR OUVRAGES		2031	-	-	-						-
	Réhabilitation réservoirs 2020 2021 - Etampes / Epaux	2313	-	-	-						-
	1 réservoir / an Villemoyenne 2023 - Coutemont Varennes 2024	2313	748 558,00	374 104,53	7 082,40	381 186,93	833 278,40	350 000,00	350 000,00	350 000,00	2 264 465,33
	Rénovation accord cadre / Epine/Trélou/Saint-Eugène 2	2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Rénovation Programme annuel Accord cadre	2313	90 000,00		-		90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	360 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation	2313	126 118,51	39 657,95	700,00	40 357,95	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	520 357,95
		2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRAVAUX SUR RESERVOIRS OP 10003 Total		964 676,51	413 762,48	7 782,40	421 544,88	1 043 278,40	560 000,00	560 000,00	560 000,00	3 144 823,28
MARCHE BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande	2315	300 000,00	121 664,55	14 416,26	136 080,81	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-	1 036 080,81
	2021-2025 (100 000 /250 000 H.T/an)	2315	200 253,62	200 253,62		200 253,62					200 253,62
	MARCHE BONS DE COMMANDE OP 10004 Total		500 253,62	321 918,17	14 416,26	336 334,43	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-	1 236 334,43
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	2313	-	-	-	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
	Travaux sécurisation ouvrages nvelles communes	2315	60 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005 Total		60 000,00	-	-	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
DUP CAPTAGES	Travaux DUP (Révision des DUP P.11 et Brécy) 2024 Rév.	2313	31 292,00	3 756,00	7 536,00	11 292,00	-	-	-	-	11 292,00
	TX DUP nouvelles communes (Brécy- Coincy)	2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES OP 10008 Total		31 292,00	3 756,00	7 536,00	11 292,00	-	-	-	-	11 292,00
REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre 70 000 € HT - 84 000 € TTC	2313/2033	1 578 639,26			-	100 000,00				100 000,00
	Missions connexes (bornage,)	2313		3 118,20	70 331,18	73 449,38					73 449,38
	Travaux Marché	2313	-	-		-	200 000,00	2 300 000,00			2 500 000,00
	REHABILITATIONSTATION TARDENOIS OP 10025 Total		1 578 639,26	3 118,20	70 331,18	73 449,38	300 000,00	2 300 000,00			2 673 449,38
USINES DE TRAITEMENT DES PESTICIDES	Etudes / Diagnostics	2313	8 601,60	-	8 601,60	8 601,60					8 601,60
	Maîtrise d'œuvre usines	2313	50 000,00	-		-	50 000,00	50 000,00	50 000,00		150 000,00
	Travaux usines	2313	-			-		600 000,00	600 000,00	600 000,00	1 800 000,00
	USINES TRAITEMENT PESTICIDES OP 10033 Total		58 601,60	-	8 601,60	8 601,60	50 000,00	650 000,00	650 000,00	600 000,00	1 958 601,60
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	2031	58 894,90	63 052,39	1 908,00	64 960,39					64 960,39
	Missions connexes (géotechniques - géodetection..)	2315	-	-	-	-					-
	Réhabilitation usine de la Plaine	2313	11 124,36	10 584,36	2 376,00	12 960,36					12 960,36
	Raccordements	2315	-	-	-						-
	REHABILITATION STATION LA PLAINE OP 10019 Total		70 019,26	73 636,75	4 284,00	77 920,75					77 920,75

INTERCONNEXION CHÂTEAU THIERRY - LA FERTE-MILON VILLERS COTTERETS	Etudes -Maîtrise d'œuvre	4581	-	-	-						-
	Travaux	4581	30 000,00	-	230,40	230,40					230,40
	INTERCONNEXION St Gengoulph Villers Cotterets OP 10017 Total		30 000,00	-	230,40	230,40					230,40
INTERCONNEXION CHÂTEAU TARDENOIS	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre	2315/2033	5 396,40	5 396,40	-	5 396,40					5 396,40
	Travaux + Raccordements 90 000	2315	186 072,88	180 444,88	-	180 444,88					180 444,88
	INTERCONNEXION CHÂTEAU/TARDENOIS OP 10020 Total		191 469,28	185 841,28	-	185 841,28					185 841,28
INTERCONNEXION SERGY COURMONT	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre - CSPS - frais connexes	2315	-	3 562,80	11 352,00	9 914,80	5 000,00				14 914,80
	Tvx + Raccordements 4 548 ht (estima projet)	2315	91 918,20	48 220,20	34 344,60	77 564,80	5 000,00				82 564,80
	INTERCONNEXION SERGY COURMONT OP 10028 Total		91 918,20	51 783,00	45 696,60	87 479,60	10 000,00				97 479,60
CANALISATION RESERVOIRS La Plaine /Les Chesneaux /SNCF	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre 79118,826 TTC / CSPS	2315	58 078,73	21 748,10	11 330,61	33 078,71	25 000,00				58 078,71
	Travaux marché Lot1 &2: 4 441 483,95 € HT 5 329 780,74 TTC	2315	2 688 763,14	3 236 654,48	834 268,29	4 070 922,77	1 144 000,00				5 214 922,77
	CANALISATION CHESNEAUX LAUCONNOIS OP 10029 Total		2 746 841,87	3 258 402,58	845 598,90	4 104 001,48	1 169 000,00	-	-	-	5 273 001,48
REHABILITATION DES PUITES	Analyse productivité des puits (Diagnostic 12 captages n	2313	143 649,60	458,29		458,29	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	480 458,29
	Diagnostic captages nouvelles communes + piézomètres	2313	105 918,00	110 704,32	-	110 704,32	-	-	-	-	110 704,32
	REHABILITATION PUITES OP 10023 Total		249 567,60	111 162,61	-	111 162,61	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	591 162,61
INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études (Avenant 3823,04 €HT)/MO/CSPS/	2315	38 436,50	29 150,63	10 022,32	39 172,95					39 172,95
	Travaux Marché lots 1 et 2 : 1 151 076€ TTC (dont surpr	2315	1 279 268,00	1 003 199,31	170 635,39	1 173 834,70	-				1 173 834,70
	INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER OP 10032 Total		1 317 704,50	1 032 349,94	180 657,71	1 213 007,65	-				1 213 007,65
INTERCONNEXION BRECY - COINCY	Frais études (100% marché MO Saftège) /sondage /annon	2315/2033	82 176,00	49 745,37	46 118,98	95 864,35	25 000,00	-	-	-	120 864,35
	Travaux Estimation 1 800 000 € TTC	2315	750 000,00	-	240 000,00	240 000,00	1 600 000,00	-	-	-	1 840 000,00
	INTERCONNEXION BRECY - COINCY OP 10035 Total		832 176,00	49 745,37	286 118,98	335 864,35	1 625 000,00	-	-	-	1 960 864,35
INTERCONNEXION CHARLY SUR MARNE	Frais études	2315	-	-	-	-	-	20 000,00	20 000,00		40 000,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	-	-	618 000,00		618 000,00
	INTERCONNEXION CHARLY		-	-	-	-	-	20 000,00	638 000,00		658 000,00
INTERCONNEXION SURMELIN/BRIE	Frais études	2315	-	-	-	-	-	30 000,00	30 000,00		60 000,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	-	-	-		-
	INTERCONNEXION SURMELIN/BRIE OP 10034		-	-	-	-	-	30 000,00	30 000,00		60 000,00
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	Etude patrimoniale 70280 € HT - 84336 € TTC (compris	2031	-	-	-	-	-	-	-		-
	Mise en place suivi pesticides /analyses/Métabolites	2031	-	-	-	-	-	-	-		-
	MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR OP 10022 Total		-	-	-	-	-	-	-		-
ELABORATION DU PGSSE	Etude PGSSE sur l'ensemble du territoire (Amodiag - Ma	2031	135 300,00	65 323,16	70 220,06	135 543,22	70 220,06	-	-	-	205 763,28
	Travaux (2023-2026)	2313/2315	158 212,27	53 012,03	67 689,96	120 701,99	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	420 701,99
	PGSSE OP 10030 Total		293 512,27	118 335,19	137 910,02	256 245,21	170 220,06	100 000,00	100 000,00	-	626 465,27
INTERCONNEXION MAROLLES	Frais études	2315	-	-	12 840,00	12 840,00	3 000,00				15 840,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	500 000,00				500 000,00
	INTERCONNEXION MAROLLES OP 10037		-	-	12 840,00	12 840,00	503 000,00	-	-	-	515 840,00
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain	2111	-	-	-	-	1 000,00				1 000,00
	Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024	2111	100 000,00	-	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00
	ACQUISITION TERRAIN Total		100 000,00	-	-	100 000,00	101 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	501 000,00
INFORMATIQUE	Matériel informatique /équipement bureau	2183/2184	36 000,00	28 314,96	-	28 314,96	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	48 314,96
	EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total		36 000,00	28 314,96	-	28 314,96	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	48 314,96
ACQUISITION VEHICULE		2182	32 793,36	17 793,36	-	17 793,36	-	-	-	-	17 793,36
	ACQUISITION VEHICULE OP 55 Total		32 793,36	17 793,36	-	17 793,36	-	-	-	-	17 793,36
TOTAL			12 428 157,86 €	7 756 707,02 €	1 793 607,12 €	9 640 314,14 €	8 633 648,14 €	8 300 000,00 €	6 130 000,00 €	6 378 000,00 €	39 081 962,28 €